



Assemblée générale

Vingt-quatrième session extraordinaire

8^e séance

Jeudi 29 juin 2000, à 15 heures

Genève

Documents officiels

Président : M. Gurirab. (Namibie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Propositions de nouvelles initiatives de développement social

- a) **Examen et évaluation des progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social**
- b) **Propositions de nouvelles initiatives aux fins de l'application intégrale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social**

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier Ministre, Ministre du budget, de l'intégration sociale et de l'économie sociale de la Belgique.

M. Vande Lanotte (Belgique) : D'emblée, je désire exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général et à la Division des politiques sociales et du développement social du Secrétariat pour le travail préparatoire à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ma reconnaissance va aussi aux Présidents du comité préparatoire et aux groupes de travail qui ont manifesté autant de talent diplomatique que de persévérance dans la négociation en cours. Je m'associe également, bien entendu, au discours de mon

collègue portugais, M. Rodrigues, qui a parlé au nom de l'Union européenne.

Il y a cinq ans, à Copenhague, nous avons approuvé, en tant que représentants de gouvernements, quelques engagements internationaux sur le plan social. Cette réunion importante était un des éléments d'une longue série de conférences de l'Organisation des Nations Unies organisées au cours de la décennie passée, qui ont placé le concept du développement humain durable sur l'agenda politique international. La conviction que la croissance économique et le développement doivent aller de pair avec une politique sociale adaptée et des préoccupations écologiques reste la base de ce concept. Aucun de ces domaines ne peut être développé sans l'indispensable souci du bien-être d'autrui et sans la prise en compte de l'impératif de cohérence entre eux. Une vision cohérente du développement durable doit intégrer aussi une politique déterminée en matière d'égalité des chances.

Au cours des cinq dernières années, nous avons cependant ressenti plus fortement le rythme de la mondialisation. Ce processus économique engendre des progrès et de nouveaux défis, une croissance économique et un bien-être inégalés, l'accès à de nouvelles technologies et une explosion dans le domaine des moyens de communication internationaux. Cependant, ce processus confirme aussi l'interdépendance des dimensions économiques, sociales et écologiques du développement. Une base économique saine en soi ne garantit pas la disparition de la pauvreté et de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'exclusion sociale. Le progrès économique n'est ni acquis ni équilibré sans un développement social qui favorise la participation active des individus aux programmes qui les concernent.

L'élan de la mondialisation a mis en évidence les carences en matière de discipline et d'autorégulation dans les événements économiques mondiaux. Les flux financiers internationaux accrus, parfois d'origine uniquement spéculative, et n'obéissant pas à une logique purement économique, peuvent renforcer les cycles de croissance et de stagnation. Beaucoup de pays ici présents ont ressenti à leurs dépens les répercussions sociales de l'anarchie à l'intérieur de ce système. Ce sont les efforts sur le plan de l'emploi et de l'accès à l'aide sociale qui en ont le plus souffert.

Les directives internationales n'ont de sens que si elles sont mises en pratique dans une législation internationale. Le processus d'évaluation actuel des engagements de Copenhague démontre que, dans plusieurs pays, des succès ont été remportés sur le plan des objectifs politiques d'orientation sociale. D'autres initiatives restent nécessaires. Pour mon pays, ces initiatives s'inscriront, au cours des prochaines années, dans une nouvelle stratégie socioéconomique décidée par l'Union européenne au Conseil de Lisbonne, en mars de l'année passée. La Belgique élabore déjà un plan d'action national sur la pauvreté et l'exclusion sociale, qui devrait être finalisé au début de l'automne.

La Belgique soutient l'idée du plan d'élimination de la pauvreté qui a été proposée par la Commission lors du Conseil européen et suggère à ses partenaires, pour ce qui est du choix d'une norme de pauvreté européenne : d'établir à court terme une norme de niveau de pauvreté pour chaque pays de l'Union européenne, qui correspondrait à la moitié du revenu médian par ménage; d'établir une norme par pays, à plus long terme, sur la base d'un panier de biens de consommation et de services estimés comme strictement nécessaires. L'objectif commun devrait être, vers 2010, de réduire de moitié la pauvreté dans l'Union européenne. Pour la Belgique, cela signifie qu'à l'heure actuelle, 700 000 personnes ou quelque 300 000 familles sont pauvres et qu'on devrait réduire ces chiffres de moitié.

L'adoption par la présente session de l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de gens vivant dans une extrême pauvreté me réjouit beaucoup. Après tout, il n'y a pas eu de progrès significatif depuis le Sommet de Copenhague. Les chiffres indiquent plu-

tôt une tendance à la baisse. La lutte contre la pauvreté, telle qu'elle est menée par la communauté internationale, par l'Organisation des Nations Unies et ses fonds de développement, par les organisations financières internationales et par plusieurs institutions régionales, doit contribuer beaucoup plus encore à la mise en oeuvre des conclusions de Copenhague. Là où, dans les pays développés, la pauvreté est souvent cachée par le problème de la redistribution, le manque de croissance économique est souvent un frein au développement social dans les pays pauvres.

Pour le Gouvernement belge, il est clair que les objectifs de Copenhague doivent être soutenus par un dialogue et une collaboration à l'échelle internationale. Le Gouvernement s'est prononcé pour une croissance significative du budget du développement au cours des années suivantes de la législature en consacrant, conformément aux principes internationaux convenus, au moins 20 % à des projets d'orientation sociale.

En même temps, le Gouvernement examine comment il peut réaliser, dans son budget national, une mise en oeuvre complète et rapide de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe).

La présidence portugaise a déjà souligné que le développement, la démocratie et le respect des droits humains sont liés entre eux. Un développement social durable requiert par conséquent une bonne gestion qui engage suffisamment de moyens pour des objectifs sociaux comme l'enseignement et les soins de santé de base.

Dans un même respect des droits sociaux, la mise en oeuvre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 par l'Organisation internationale du travail (OIT), est d'un intérêt fondamental pour la communauté internationale. Une ratification universelle et une application des Conventions les plus importantes de l'OIT sont prioritaires; elles garantissent un modèle social équilibré sur le plan mondial. Un accompagnement technique doit aider les pays qui éprouvent encore des difficultés à respecter ces obligations internationales.

Au début de ce mois, la section belge de l'Union interparlementaire a tenu, avec les représentants du secteur non gouvernemental, un colloque sur la possibilité d'un impôt sur les transactions monétaires internationales. Le Gouvernement belge se déclare prêt à examiner la faisabilité ainsi que les modalités éven-

tuelles d'une telle proposition dans les fora internationaux.

Au mois de mai de l'année prochaine, sur l'initiative de l'Union européenne et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, une troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aura lieu à Bruxelles. Nous espérons que les propositions européennes qui y seront alors présentées pourront permettre un meilleur accès au marché pour les produits de ces pays. Une participation plus large de ces pays au commerce mondial devrait être facilitée par une assistance technique effective en la matière.

Pour terminer, je voudrais formuler l'espoir que cette réunion importante mènera à une mise en oeuvre renforcée et plus opérationnelle du Programme d'action convenu il y a cinq ans à Copenhague. Nous y parviendrons grâce à une collaboration internationale renforcée et dans un esprit de solidarité internationale. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Zeljka Antunovic, Vice-Premier Ministre de la Croatie.

Mme Antunovic (Croatie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir et un honneur que de prendre la parole aujourd'hui au nom du Gouvernement de la République de Croatie, à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, cinq ans après le Sommet de Copenhague.

Deux grandes conférences mondiales ont marqué l'année 1995. Au cours de celles-ci, les représentants de tous les pays du monde ont réaffirmé leur détermination de promouvoir les droits de l'homme en général, et les droits économiques, sociaux et culturels en particulier. Le Sommet mondial pour le développement social a été le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement que le monde ait jamais connu. Ceux-ci se sont engagés politiquement à lutter contre la pauvreté, à favoriser la création d'emplois productifs et à consolider la structure sociale afin d'édifier des sociétés stables, sûres et justes. Cela reflète le large consensus qui s'est formé au sujet du rôle essentiel des emplois rémunérateurs dans la réduction de la pauvreté.

Le Sommet mondial a apporté la confirmation que, malgré leurs aspirations et leurs espoirs, les défenseurs des droits de l'homme du milieu de ce siècle,

contrairement à leurs prédécesseurs du XVIIIe siècle, qui avaient obtenu les droits civils, et à ceux du XIXe siècle, qui avaient obtenu les droits politiques, n'avaient pas réussi à imposer pleinement les droits sociaux. Les conclusions du Sommet mondial ont clairement indiqué que nous étions encore loin de cet objectif et ont rappelé une fois de plus les mesures qui devaient être prises pour y parvenir. En outre, le Sommet a reconnu l'indivisibilité des droits civils et politiques, d'une part, et des droits sociaux, de l'autre. Comme l'a souligné la Déclaration elle-même, le Sommet de Copenhague a été un sommet de l'espoir, de l'engagement et de l'action.

Parmi les réalisations importantes du Sommet figure la transition marquée d'une démarche axée sur la libéralisation des marchés vers une démarche qui met l'accent sur le développement social. Le Sommet, qui a mis en exergue trois grands problèmes – la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale – a identifié de nouveaux défis à relever et défini en même temps la composante sociale comme étant un élément essentiel du développement économique mondial.

Ce sont précisément la mondialisation, les progrès technologiques et la modernisation qui représentent ces nouveaux défis qu'il faudra relever si nous voulons respecter les engagements pris et atteindre les objectifs fixés par le Sommet. Comme l'a souligné la Déclaration de Copenhague de 1995, la mondialisation offre de nouvelles possibilités de croissance économique durable de développement de l'économie mondiale, surtout dans les pays en développement, mais, dans le même temps, les changements et ajustements rapides se sont accompagnés d'une aggravation de la pauvreté, du chômage et de la marginalisation sociale. La mondialisation et l'interdépendance ont offert de nouvelles perspectives mais aussi entraîné des dommages et des coûts.

La croissance économique a été impressionnante dans certains pays mais décevante dans d'autres. La mosaïque socioéconomique actuelle révèle un écart croissant entre les pays ainsi qu'une rupture entre les divers groupes d'un même pays. Les acquis de la mondialisation n'ont pas été partagés de manière équitable et ses avantages ne bénéficient pas à suffisamment de personnes. Les schémas actuels de la mondialisation contribuent à instaurer un sentiment d'insécurité, dans la mesure où certains pays, notamment les pays en développement et les pays en transition, se retrouvent en marge de l'économie mondiale. Ce sont précisément

ces pays qui rencontrent le plus de difficultés à réaliser le développement économique car ils n'ont pas accès aux institutions financières et aux marchés mondiaux.

La libéralisation commerciale, si elle est bien structurée, peut être un moteur de développement et de réduction de la pauvreté. Elle peut créer des débouchés pour l'exportation et stimuler la concurrence pour les produits d'importation, et les portes sur la libéralisation, ouvertes grâce à l'établissement de partenariats entre les entreprises nationales et étrangères, peuvent être une source d'encouragements. Sans ces conditions, il serait pratiquement impossible pour la plupart des pays de créer un environnement stable qui empêche l'exclusion sociale.

Il est donc désormais essentiel d'oeuvrer en faveur d'une meilleure coordination, tant au plan international qu'à l'échelon national, entre les politiques économique et sociale. Au niveau international, cela signifie qu'il faut promouvoir une collaboration plus étroite entre les organisations économiques et financières internationales et les organisations qui ont un mandat social. Ainsi, ces organisations peuvent contribuer de concert à la réalisation des objectifs définis au Sommet, à savoir : l'élimination de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale. À cet égard, nous nous félicitons des efforts réalisés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer les liens existant entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le but d'établir un équilibre entre les besoins économiques et sociaux pour le développement. Nous accueillons également avec satisfaction la résolution 54/196 de l'Assemblée générale concernant l'organisation d'une réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

Le Gouvernement croate s'efforce de créer un environnement propice à la croissance durable en centrant ses efforts sur l'individu. Nous pensons qu'un environnement de cette nature ne pourra être créé que grâce à une interaction entre le développement économique et le développement social, dans le but ultime d'améliorer le niveau de vie de la population dans son ensemble et de favoriser une libre et pleine participation de tous à la vie économique, politique et sociale sans discrimination.

L'élimination de la pauvreté, le plein emploi et le respect de la dignité humaine au niveau le plus élevé,

ainsi que l'égalité des chances pour tous sont les valeurs fondamentales qui sont défendues par le Gouvernement croate. La politique du Gouvernement croate est essentiellement axée sur la promotion du développement social, qui pourra être réalisé grâce à l'édification d'une société garantissant à tous une autonomie économique et une participation active à la vie de la communauté et veillant également à ce que les groupes vulnérables aient accès aux services sociaux afin d'empêcher la marginalisation sociale et de réduire la pauvreté. La lutte contre la pauvreté et le chômage s'est révélée doublement difficile pour la Croatie étant donné que nous devons faire face aux défis de la transition qui, loin d'être simple et brève, s'est avérée être un processus long et complexe, marqué par de grands bouleversements et de fortes tensions. Nous ne pouvons qu'espérer que le nouvel élan que notre gouvernement a donné aux réformes sociales et économiques permettra d'accélérer la transition.

En outre, le Gouvernement croate s'est également donné comme objectifs prioritaires la réconciliation et la réinsertion sociale dans les territoires frappés par la guerre, en particulier la réinsertion économique et sociale des rapatriés, en favorisant la reprise de l'économie et de l'emploi. Le Gouvernement croate a également adopté de nombreuses mesures politiques, notamment dans les domaines de l'emploi, de la santé, de la promotion de la femme et des droits des enfants pour mettre en oeuvre les engagements de Copenhague. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire mais nous pensons que nous sommes sur la bonne voie. La coopération internationale, notamment avec les institutions financières et commerciales internationales, peut jouer un rôle important à cet égard.

La Croatie sait également fort bien que la contribution apportée par les partenaires sociaux et les représentants de la société civile à l'élaboration et à la mise en oeuvre des réformes, programmes et politiques adoptés est une condition indispensable au succès. À cet égard, il est essentiel d'encourager la coopération et le dialogue entre les gouvernements et la société civile. La présence et le développement des acteurs de la société civile sont précisément les éléments qui garantissent que les politiques seront toujours surveillées et évaluées.

Alors que la mise en oeuvre, dans le monde, des engagements pris au Sommet de Copenhague ne fait que commencer, la même démarche nous permettrait d'accélérer la réalisation de ces engagements. Il est

évident que les principaux obstacles au développement social qui ont été identifiés au Sommet persistent, et qu'il nous faut donc déployer davantage d'efforts si nous voulons être à la hauteur des objectifs fixés à Copenhague.

Enfin, la Croatie estime qu'il serait souhaitable de fixer des échéances pour atteindre ces objectifs et pour prendre des initiatives à l'échelle nationale et internationale en vue de réaliser notre objectif commun de développement durable centré sur l'être humain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ali Nagiyev, Ministre du travail et de la sécurité sociale de l'Azerbaïdjan.

M. Nagiyev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Le rapport présenté par le Secrétaire général démontre une fois de plus que la gravité de la situation socioéconomique dans le monde nous oblige à rechercher de nouvelles démarches et à prendre de nouvelles mesures pour remédier aux tensions et au manque de confiance actuel pour ce qui est des droits de l'homme et d'autres problèmes de développement social. Il apparaît de plus en plus clairement qu'aucun pays ne peut mener une politique socioéconomique sans tenir compte des tendances mondiales actuelles. Ce fait se reflète aujourd'hui dans les préoccupations exprimées quant au processus de mondialisation. La présente session extraordinaire démontre que la coopération et la solidarité internationales sont des facteurs essentiels pour promouvoir un développement social durable.

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le Sommet de Copenhague, la réforme économique entreprise en Azerbaïdjan s'est accélérée et est devenue un phénomène irréversible. Nous avons jugulé la crise économique qui avait frappé notre pays au début des années 90. Des efforts considérables ont été faits pour encourager la reprise économique. Il apparaît clairement qu'il n'y a pas de remède rapide qui puisse être appliqué tant à l'échelle mondiale que dans notre pays, par exemple. Les principales tâches auxquelles nous devons nous atteler sont la reconstruction de l'économie et la promotion d'une croissance stable.

D'autre part, on comprend mieux aujourd'hui que les problèmes sociaux doivent faire partie intégrante du processus de réforme. À cet égard, je voudrais citer les paroles prononcées par l'ancien Président des États-Unis, Franklin Roosevelt, lorsqu'il avait pris la parole à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail à Washington en 1941. Il avait alors déclaré

que dans les affaires internationales et nationales, la politique économique ne saurait être un but en soi; elle doit toujours être un instrument pour réaliser des buts sociaux.

Actuellement, notre principale stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dans la République azerbaïdjanaise nécessite la mise en oeuvre de réformes dans le secteur social. Les éléments importants de ces réformes consistent à cibler de manière appropriée les subventions et les pensions, à créer des emplois pour les groupes vulnérables de la société, à accorder des traitements préférentiels dans les secteurs de l'éducation et de la santé et à prendre des mesures vigoureuses en vue d'intégrer les groupes vulnérables de la population dans le processus de développement social.

Un travail important est réalisé pour mettre au point des réformes au niveau institutionnel. Depuis le Sommet de Copenhague, plus de 30 textes de loi ont été adoptés. Ces lois qui sont conformes aux normes juridiques internationales, réglementent le développement social dans notre pays. Nous avons notamment élaboré une déclaration de politique générale concernant la réforme du système des pensions et des principes directeurs visant l'élimination de la pauvreté. Nous avons en outre adopté une déclaration de politique générale concernant le développement démographique. Nous avons défini des orientations générales en matière de politique migratoire et nous avons d'une manière générale renforcé les bases juridiques dans ce domaine.

La promotion active de l'emploi s'est avérée être une mesure efficace pour assurer la protection sociale de la population et pour mettre en oeuvre nos engagements au cours de ces cinq dernières années car le travail rémunéré est la meilleure protection contre la pauvreté. À cet égard, le Gouvernement a déployé des efforts soutenus pour promouvoir la mise en place d'un système de placement dans l'ensemble du pays. Ces efforts ont également porté sur la mise au point de mesures juridiques et de méthodes d'organisation qui doivent permettre de réduire la pauvreté en stimulant et en encourageant la création d'emplois productifs, rémunérés, rentables et durables. Nous avons mis en place des politiques visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à développer le secteur privé, à assurer une efficacité de l'offre et de la demande de travail et à promouvoir l'emploi des groupes socialement vulnérables de la population. Nous mettons également au point certaines mesures destinées à résoudre les problèmes

d'emploi dans notre pays et à fournir des ressources durables pour tous les membres de la société.

Les organisations internationales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale pour les migrations, jouent un rôle plus actif pour résoudre les problèmes sociaux dans notre République. Grâce aux efforts conjoints de ces organisations, d'autres institutions et de la République d'Azerbaïdjan, un certain nombre de projets sur le développement, l'emploi, la santé en matière de reproduction, le contrôle des flux migratoires et les réformes du système des pensions ont été élaborés et mis en oeuvre. En outre, nous mettons actuellement au point des programmes sur le développement de l'éducation et la protection sociale des enfants. Grâce à cette coopération, nous sommes assurés de disposer d'un mécanisme actif pour garantir le succès de nos efforts et la mise en oeuvre d'approches intégrées visant au développement de notre politique sociale. D'autre part, nous estimons qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité des activités conjointes en vue d'obtenir des résultats tangibles et de promouvoir le développement social de notre société.

Dans le rapport que nous avons présenté, l'accent est mis sur le développement des structures non gouvernementales. Ce fait témoigne du rôle important que les organisations non gouvernementales et le secteur privé jouent dans la promotion du bien-être social au sein de notre société. Nous pensons que la mise en oeuvre de nouvelles actions conjointes menées par les institutions publiques et le secteur non gouvernemental nous aidera à mobiliser les ressources nécessaires et nous permettra de remporter de nouveaux succès pour ce qui est de la réinsertion des groupes socialement vulnérables.

Au cours des cinq dernières années, des accomplissements importants ont été réalisés dans le secteur de la santé publique. La réforme de notre système de soins de santé qui est en cours a déjà apporté des résultats positifs. La portée des services et d'autres types d'activités dans ce secteur a été élargie, notamment dans le domaine des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale. Le Gouvernement envisage d'élaborer plus avant les principes

d'accès aux services médicaux de base, en particulier pour les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées qui représentent les groupes les plus pauvres de notre population.

Les activités de développement social englobent également la mise en oeuvre d'une politique d'équité entre les sexes. Nous avons défini des mesures et une politique nationale concernant les relations entre les sexes dans notre République.

Des programmes nationaux relatifs aux « jeunes familles » ont été mis au point pour la période 1999-2003, de même que des programmes d'action pour les femmes portant sur la période 1992-2003 et des programmes de prévention des handicaps, de réadaptation et de protection sociale des personnes handicapées pour la période 1999-2002. Nous avons élaboré un programme en vue de résoudre les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées et mis au point toute une série de mesures, ainsi que des directives générales et des mesures spécifiques en vue d'intégrer ces groupes dans la société. La mise en oeuvre de ces programmes exige une coordination étroite des institutions publiques intéressées ainsi qu'un appui financier de la part des donateurs étrangers. Sinon, comme l'expérience sur la scène internationale l'a démontré, ces documents ne feront qu'exprimer les vœux pieux du Gouvernement.

Par ailleurs, en dépit des mesures concrètes qui ont été adoptées pour mettre en oeuvre nos engagements, divers facteurs freinent cet effort. Le passé politique et économique de l'Azerbaïdjan, l'agression et l'occupation par l'Arménie de plus de 20 % de notre territoire, la présence d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, et les problèmes inhérents à la période de transition contribuent à faire perdurer la pauvreté dans notre pays.

Il convient de noter que l'agression constante de l'Arménie à notre endroit limite notre capacité de mettre en oeuvre les engagements nationaux précis pris lors du Sommet de Copenhague, y compris ceux concernant le rapatriement et l'intégration à la société des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. À cet égard, l'Azerbaïdjan appuie pleinement le paragraphe 7 *bis* de la déclaration politique du document final dont nous discutons. Aujourd'hui, au moment où des conflits régionaux menacent la paix et la coopération internationales, la participation active de toutes les parties est plus que jamais nécessaire.

La période écoulée depuis le Sommet de Copenhague a démontré que la voie que le Gouvernement de la République azerbaïdjanaise a choisie afin de respecter ses engagements quant à la mise en oeuvre du Programme d'action adopté au Sommet mondial a permis d'obtenir des résultats concrets. En même temps, même si nous sommes de plus en plus conscients de la façon dont le développement des ressources humaines contribue au progrès économique et social, les secteurs sociaux de base – comme la protection sociale et le travail, l'éducation et les soins de santé – doivent être réévalués et enrichis par de nouvelles stratégies et décisions. Je crois que le consensus obtenu lors de cette session extraordinaire sur nos actions futures nous permettra de faire des progrès plus tangibles pour atténuer les problèmes aigus de la pauvreté et pour atteindre le progrès social pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Abdurahman Mohamed Shalghem, Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalghem (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau d'avoir si bien dirigé les travaux de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je désire aussi rendre hommage au Secrétaire général et au Comité préparatoire. Ils ont accompli un travail remarquable pour préparer cette session. Je les félicite de la très grande qualité des documents dont nous sommes saisis. Je suis convaincu que ces documents contribueront au succès de nos travaux et nous permettront d'obtenir des résultats tangibles et positifs.

Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption du Programme d'action et de la Déclaration à Copenhague. Certes, au cours de ces années, ces instruments fort importants ont eu un grand nombre de retombées positives. On peut certainement dire aujourd'hui que la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ont contribué de façon tangible à accroître la prise de conscience de la communauté internationale quant à l'importance du développement social. Nous avons également mis de l'avant la notion selon laquelle l'être humain est au centre même du processus de développement et qu'il en est l'objectif.

La communauté internationale est maintenant consciente de son obligation d'atteindre le développement social afin d'améliorer la qualité de vie des êtres

humains partout dans le monde. Il est évident que cela comprend l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs, ainsi que la réalisation de l'intégration et de la réintégration sociale, et qu'il faut permettre à tous les membres de la société de participer au processus de développement et de prise de décisions.

En dépit des résultats très positifs qui découlent de Copenhague, et en dépit de la détermination de la communauté internationale d'aller de l'avant, nous devons admettre que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet sont plutôt modestes. Les riches deviennent toujours de plus en plus riches, et les pauvres s'enfoncent de plus en plus dans la pauvreté. Plus d'un milliard de personnes vivent dans une pauvreté abjecte. De plus en plus de personnes sont au chômage partout dans le monde. Les inégalités sociales s'accroissent, et l'écart entre les riches et les pauvres s'élargit dans plusieurs pays. Tous ces éléments entraînent des troubles et des problèmes multiples qui menacent véritablement la paix et la stabilité dans de nombreux pays.

La Déclaration de Copenhague prévoyait la création d'un environnement social, économique et politique favorable, qui permettrait aux gens de goûter les fruits du développement social. À l'évidence, si nous voulons favoriser le développement social dans un esprit de partenariat, nous devons renforcer et améliorer la coopération internationale, régionale et sous-régionale.

De nombreux pays en développement ont en fait accompli leur devoir. Ils ont déployé de grands efforts au niveau national pour faire avancer le développement social. Néanmoins, nous devons admettre que nous n'avons pas encore créé l'environnement favorable requis pour que ces pays surmontent les obstacles auxquels ils sont confrontés et atteignent vraiment les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

L'objectif fixé pour l'aide publique au développement n'a pas été atteint et le niveau des dettes et du service de la dette de certains pays en voie de développement continue d'entraver leurs efforts sur la voie du développement social et économique. En outre, de nombreux obstacles et de nombreuses difficultés empêchent les produits de certains pays en développement d'atteindre les marchés internationaux. Il est aussi im-

possible de commercialiser ces produits sur le plan international à des prix suffisamment élevés.

Par ailleurs, on a reconnu que la réalisation des objectifs de la Déclaration était une responsabilité nationale, mais on a aussi convenu qu'elle serait impossible sans un engagement total de la communauté internationale. Cela étant, il nous incombe ici de réaffirmer nos engagements et notre volonté de lutter contre la pauvreté, car elle menace véritablement la paix et la sécurité mondiales.

Nous réitérons notre détermination d'éliminer la faim, la maladie, la malnutrition, l'occupation étrangère, la toxicomanie et le terrorisme international, y compris le terrorisme d'État. Bien sûr, il y a également le problème de la lutte contre les maladies contagieuses, telles le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, pour n'en nommer que quelques-unes.

La communauté internationale doit prendre des mesures pratiques et efficaces pour éliminer la dette et pour réformer les institutions financières en rendant les processus de prise de décisions en leur sein plus démocratiques et plus transparents. Nous devons en outre éliminer les conséquences économiques et sociales négatives de la mondialisation, en particulier la marginalisation des pays en développement au sein de l'économie mondiale.

La situation sociale et économique en Afrique demeure critique. Malgré tous les efforts déployés par les pays africains eux-mêmes pour respecter les engagements qu'ils ont pris à Copenhague, la pauvreté continue de menacer la plupart des pays de ce continent. De plus, ces pays doivent faire face à d'autres fléaux, comme le sida, le paludisme, etc.

La situation actuelle de l'Afrique est tragique, et exige un engagement sérieux de la communauté internationale qui doit aider le continent africain à régler ses conflits. Nous devons appuyer les efforts déployés par les mécanismes régionaux pour rétablir la paix et la stabilité en Afrique, et aider le continent noir à résoudre ses problèmes économiques.

Certes, cela nous oblige à réexaminer les conditions très difficiles que les institutions financières internationales imposent aux pays en développement, notamment aux pays africains. Nous devons aussi adopter des conventions qui garantissent des prix justes et raisonnables pour les matières premières sur les marchés mondiaux. Nous devons également éliminer

les obstacles qui entravent l'accès des produits de ces pays aux marchés internationaux. Il faut prendre des mesures vigoureuses et complètes pour trouver une solution au problème de la dette extérieure, auquel la majorité des pays de ce continent sont confrontés.

Il ne suffit pas de réduire ou même d'annuler la dette des pays les moins avancés d'Afrique. Il faut plutôt annuler la dette de tous les pays africains. Après tout, c'est le moins que puissent faire les pays qui ont colonisé et pillé le continent africain pendant plusieurs siècles.

Dans mon pays, naturellement, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour résoudre ces problèmes, et il ne fait aucun doute que notre frère, le colonel Kadhafi déploie de multiples efforts pour mettre fin aux nombreux conflits et différends qui opposent certains pays africains. Ces efforts ont été couronnés de succès comme en témoigne l'accord de Sirte qui a permis de mettre fin au conflit dans la République démocratique du Congo ainsi que dans la région des Grands Lacs. La Jamahiriya arabe libyenne a grandement contribué à mettre fin également au conflit dans la corne de l'Afrique. En outre, la Jamahiriya arabe libyenne a généreusement aidé ces pays à supporter les conséquences des conflits. Elle a ainsi accueilli des réfugiés et fourni une aide alimentaire et médicale aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Malgré certaines strictes mesures économiques qui ont été imposées par les États-Unis d'Amérique durant plus de deux décennies, qui ont entraîné le gel de nos capitaux à l'étranger et nous ont empêché d'acquérir la technologie nécessaire au développement des secteurs médical et éducatif, malgré les sanctions qui nous ont été injustement imposées par le Conseil de sécurité durant une période de sept années environ et qui ont gravement affecté toute la population libyenne et entravé la mise en oeuvre des plans et des programmes visant le développement social, malgré tout ce que je viens d'évoquer, mon pays a réussi à élaborer un certain nombre de politiques et de mesures afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources financières. Ainsi, de nombreuses lois ont été promulguées pour garantir au peuple libyen l'accès à un meilleur emploi, à un logement approprié, à l'éducation et à la santé et pour le sortir du cercle vicieux de la pauvreté dont il était victime avant la révolution du 1er septembre 1969, et pour lui offrir le bien être et la sécurité sociale.

Le principe de partenariat économique a pu ainsi voir le jour. Il offre à tous les libyens la possibilité d'une participation économique en toute justice et égalité. Des programmes ont été mis en oeuvre pour fournir des logements à chaque citoyen libyen. Le domaine médical a enregistré des progrès que de nombreux pays, bien que développés, n'ont pas réussi à atteindre.

Dans le domaine de l'éducation, des progrès considérables ont été accomplis. Par conséquent, le taux d'analphabétisme est passé de 22 % en 1995 à 18 % actuellement.

Le système économique dans la Jamahiriya repose sur la stratégie de partenariat économique ouverte à toute personne désireuse d'y participer, et qui a été renforcée par un ensemble de lois. Le salaire a été donc abandonné au profit du principe de participation à la production. De plus, le monopole du commerce a été éliminé et des systèmes spéciaux et des coopératives ont été mis en place dans tous les domaines de la vie économique sur la base d'une participation complète et de l'égalité des droits.

Il suffira de mentionner à cet égard qu'en 1999, plus de 3 000 coopératives ont été créées dans le secteur de la production et des services, ce qui a fourni des possibilités d'emploi à toutes les personnes qualifiées dans ce secteur. La mise en oeuvre de notre grand projet industriel a été le couronnement des efforts déployés par notre pays en vue d'augmenter la production agricole, de garantir la sécurité alimentaire et la quantité nécessaire d'eau potable. Ces mesures ont été prises dans le cadre d'un plan global de développement économique qui a pour objectif de diversifier l'économie afin de ne plus dépendre exclusivement des revenus provenant de l'exploitation du pétrole.

En conclusion, je tiens à affirmer que la délégation libyenne attend beaucoup de la présente session extraordinaire et nous réitérons notre engagement à mettre en oeuvre les engagements que nous avons pris à Copenhague il y a cinq ans, de même que nous nous engageons à soutenir fermement les efforts nationaux et internationaux qui visent à atteindre ces objectifs. Il ne fait aucun doute que la tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale en Suisse, à ce moment précis de l'histoire, offre des possibilités extraordinaires et qu'elle donnera à tous les pays la possibilité de manifester une véritable volonté politique, et de renouveler leur engagement envers la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Aurelio Varela, Ministre auprès du Secrétariat des politiques sociales du Paraguay.

M. Varela (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La délégation du Paraguay, que j'ai l'honneur de diriger, participe à la présente vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'examiner les progrès et les insuffisances quant à la mise en oeuvre des engagements et du Plan d'action adoptés à Copenhague en 1995. Cinq années se sont écoulées depuis, et nous participons aujourd'hui avec un grand intérêt et de grands espoirs à la présente session, car notre pays accorde la priorité au développement social et que les efforts que nous déployons visent à trouver des solutions permanentes aux problèmes de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion.

À la fin du Sommet de Copenhague, nous avions nourri de grands espoirs que les engagements pris par les pays développés et par les pays en voie de développement qui aspirent à un plus grand développement, pourraient donner des résultats immédiats et qu'ils n'accentueraient pas les problèmes existants. Nous pensons que les pays développés et les pays en développement doivent unir leurs efforts et harmoniser leurs actions pour offrir de meilleures possibilités de croissance pour les pays les moins avancés, puisque l'économie est la base sur laquelle repose la création, le maintien, et la consolidation d'un développement social large qui bénéficie équitablement aux plus nécessiteux.

Cependant, en dépit de l'existence du Cycle d'Uruguay de négociations commerciales multilatérales et la création de l'Organisation mondiale du commerce, nous continuons de rencontrer les mêmes problèmes d'accès aux marchés pour vendre nos produits agricoles. Nous soulignons que cette production n'est pas compétitive et qu'elle ne jouit pas des mêmes possibilités de vente que celles qui sont offertes aux produits des pays développés, puisque ces derniers disposent de subventions excessives qui déforment le concept de la production agricole avec des idées étranges comme la multifonctionnalité de l'agriculture, ou l'introduction de concepts étrangers au commerce international, tels que les conditions de travail ou les questions relatives à l'environnement.

Le Paraguay est un État membre fondateur du Marché commun du cône Sud (MERCOSUR), avec le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay; le Chili et la Bolivie

sont des pays associés. Le Paraguay compte parmi les pays relativement moins développés et il n'a pas accès à la mer, ce qui nous défavorise sur le plan du commerce international. Nous sollicitons par conséquent une grande compréhension et une solidarité internationale de la part des pays de transit et de ceux qui possèdent un littoral, pour nous permettre de créer des conditions favorables au commerce et de soutenir en toute égalité la concurrence des pays qui, eux, ont accès à la mer.

En 1989, après une période de gouvernement autoritaire, un processus de démocratisation des institutions et de préparation d'un cadre juridique a été engagé dans mon pays, inaugurant ainsi une nouvelle étape de la vie nationale. À ce jour, des gouvernements de transition successifs ont eu pour objectif principal de consolider la démocratie et de la rendre représentative et participative, en toute liberté et dans le respect absolu des droits de l'homme.

Le Gouvernement actuel de M. Luis Angel González Macchi a prévu une consultation avec la plus large participation de tous les partis politiques pour former un gouvernement d'unité nationale afin de garantir les conditions de gouvernance, de consolidation démocratique, de sécurité et de stabilité interne nécessaires pour atteindre l'objectif du développement économique et nous engager avec succès dans un processus soutenu du développement social.

Depuis le Sommet de Copenhague, qui a eu lieu il y a cinq ans, le Paraguay a connu des temps difficiles sur le plan politique et économique qui se sont répercutés sur le développement social. Pourtant, à la fin de 1995 des progrès considérables ont été enregistrés, comme résultat immédiat du Sommet, avec la création du Secrétariat pour la politique d'action sociale de la présidence de la République, avec l'élaboration de deux axes stratégiques de gestion qui visent à formuler des politiques sociales et à financer des projets pour lutter contre la pauvreté et apporter le soutien nécessaire aux groupes vulnérables par le biais de fonds d'investissement social.

En 1996, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat pour la politique d'action sociale a élaboré une stratégie de développement social de 20 ans, qui a identifié trois défis majeurs au progrès dans le domaine du développement social. Le premier défi consiste à parvenir à un rythme soutenu de croissance économique qui offre le cadre favorable à la

création des possibilités productives et des ressources nécessaires au financement des projets de développement social. Le deuxième consiste à trouver une solution intégrée et structurelle au problème de la pauvreté rurale. Le troisième vise à créer les bases d'une politique sociale axée sur l'augmentation des capacités de production des individus et sur la satisfaction de leurs besoins élémentaires, en vue de réaliser l'intégration sociale.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement actuel a créé le Conseil consultatif des politiques sociales et de lutte contre la pauvreté – avec la participation des institutions sociales de l'État, des organisations de la société civile, de l'Église catholique, des organisations de paysans et des syndicats – dans le but de réaliser une grande alliance au niveau des politiques et des programmes, partant du principe que le développement social n'intéresse pas seulement les gouvernements mais également toutes les composantes de la société paraguayenne.

De même, la méthodologie des programmes de lutte contre la pauvreté dans les cas d'urgences est axée sur la coordination, la participation, la focalisation et la décentralisation. Cette démarche consiste à canaliser les ressources et les services de l'État vers les populations pauvres des zones rurales et urbaines afin de créer des synergies avec la collectivité et les organisations intermédiaires pour la mise sur pied des programmes liés à la promotion du développement.

La pauvreté touche actuellement 32 % de la population et le chômage frappe 19 % de la population. Malgré les restrictions économiques, il y a pourtant eu de grands progrès au niveau des dépenses sociales, qui sont passées de 3 % du produit intérieur brut en 1990 à 8,2 % en 1998. Le programme du Gouvernement a permis de renforcer le processus de réforme éducative et d'améliorer la qualité de l'enseignement ainsi que le taux de scolarisation, en particulier dans le primaire où plus de 90 % des garçons et filles sont scolarisés. L'espérance de vie atteint maintenant 69 ans et la mortalité infantile a été réduite à 20 décès pour 1 000 naissances vivantes même si, il faut le reconnaître, les données sont loin d'être complètes.

Pour atteindre les objectifs d'un développement social accéléré, le Gouvernement entreprend actuellement une réforme publique pour parvenir à une plus grande efficacité et à un meilleur rendement des dépenses effectuées. Il poursuit d'autre part sa politique

d'ouverture commerciale et économique, qui permet le libre-jeu des forces du marché tout en veillant à le contrôler suffisamment pour qu'il ne porte pas préjudice aux groupes les plus démunis. Nous cherchons également à institutionnaliser les organismes directeurs de l'économie et du domaine social et également, tout en fournissant les meilleures garanties, nous nous efforçons de privatiser les grandes entreprises publiques déficitaires.

En ce qui concerne la mise en oeuvre des engagements et des objectifs nationaux énoncés au Sommet mondial, nous pouvons dire en résumé que la stratégie du Gouvernement est fondée sur les éléments suivants : la promotion d'un environnement juridique et économique propice au développement social, avec l'appui consensuel du Gouvernement et de la société civile; politique énergique de contrôle et d'élimination de la pauvreté extrême et de réduction, à moyen terme, de la pauvreté en milieu rural et en milieu urbain défavorisé; création d'emplois, pour créer un fondement réel et solide à l'amélioration du bien-être de la population; recherche d'une base politique propice à l'insertion sociale car, bien que notre population soit homogène, elle connaît des disparités de revenus qu'il convient de réduire; renforcement de l'enseignement institutionnalisé aux différents niveaux scolaires – primaire, secondaire, supérieur et postuniversitaire – et adoption d'une politique de formation permettant d'améliorer la production et la productivité; utilisation des techniques appropriées, notamment dans la production rurale, pour accroître les bénéfices des producteurs agricoles; recherche de nouveaux investissements, en comptant sur la coopération internationale et celle des pays les plus développés.

Il est clair que les efforts nationaux ne sont pas suffisants si l'on ne peut compter sur la coopération internationale pour les transferts de connaissances et de technologies, et pour faciliter les financements. Il faut surtout que les pays développés acceptent des normes équitables en matière d'échanges internationaux en ouvrant les marchés et en éliminant les subventions. Tout effort national doit pouvoir compter en contrepartie sur la solidarité internationale.

Au Paraguay, nous sommes prêts à prendre des mesures efficaces immédiates pour trouver des solutions aux problèmes sociaux. Faute de quoi, nous pourrions bien tomber dans un cercle vicieux où les demandes non satisfaites créeraient une instabilité politique, qui aboutirait à son tour à une dégradation des condi-

tions de développement économique et social. C'est le grand défi auquel est confronté le Paraguay. Nous estimons que nous devons combattre pour faire disparaître les obstacles à la création d'un État et d'une société civile dans lesquels la population pourra connaître la justice sociale, l'équité et un plus grand bien-être.

Enfin, en tant qu'État Membre du système des Nations Unies, nous osons croire que les résultats politiques, techniques, économiques et financiers du Sommet se traduiront, dans un avenir proche, par un renforcement de l'esprit fraternel entre les pays, par un effort commun et solidaire pour trouver les méthodes et les ressources nécessaires à une croissance économique soutenue, et par le plein épanouissement de la personne humaine dans un climat de paix, de justice et de bien-être.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Hawa Ahmed Youssouf, Ministre déléguée chargée de la promotion de la femme, du bien-être familial et des affaires sociales du Bureau du Premier Ministre de la République de Djibouti.

Mme Youssouf (Djibouti) : Permettez-moi avant tout de remercier vivement le Gouvernement suisse de son accueil chaleureux et le Secrétariat de l'ONU pour la qualité de l'organisation de cette conférence internationale de suivi du Sommet de Copenhague.

Un peu plus de cinq ans se sont écoulés depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague et nous voici réunis à nouveau pour examiner ensemble la réalisation des engagements auxquels nous avons souscrits, ce qui témoigne de notre volonté de lutter contre la pauvreté sous ses différentes formes et de mener le combat pour un développement qui soit durable.

Certes, on conviendra aisément que la période est un peu courte pour mettre en oeuvre les réformes et mesures recommandées. Cependant, il m'est agréable de souligner les avancées obtenues ne serait-ce qu'au niveau de la prise de conscience face à l'ampleur du défi.

Nous savons tous que la pauvreté n'est pas une fatalité, qu'elle résulte de facteurs multiples de nature autant sociopolitique qu'économique et environnementale. Il n'y a point de solution miracle, mais je pense que nous devons désormais accorder la plus haute priorité à la valorisation du capital humain.

Pour revenir à la situation de mon pays, les dernières études effectuées révèlent une situation fort préoccupante : plus de 50 % des ménages ne disposent pas du minimum nécessaire pour vivre. D'autre part, on observe des contrastes frappants. Les relatives avancées dans certains domaines (éducation de base, accès à l'eau potable, promotion de la femme) sont minorés par le déficit en matière d'offres d'emplois. Le taux de chômage est de l'ordre de 60 % et la situation est encore plus dramatique pour les jeunes et surtout les femmes.

Le chômage et la faiblesse des revenus s'avèrent donc être, et de loin, les principaux facteurs de pauvreté. Toutefois, les obstacles au bien-être individuel, familial et collectif ne se limitent pas aux problèmes de l'emploi. La demande en services sociaux de base est tout aussi aiguë. Les groupes les plus vulnérables cumulent ces handicaps qui compromettent donc leur existence.

Ce rapide diagnostic sans complaisance suffit à montrer l'ampleur des besoins. En dépit des contreperformances enregistrées et bien qu'il soit encore tôt pour mesurer réellement les progrès déjà réalisés depuis 1995, nous sommes confiants dans la voie que nous avons empruntée.

La croissance économique fut-elle élevée ne peut, en elle-même, suffire à réduire la pauvreté si elle n'apporte pas aux pauvres des avantages par l'accroissement des sources de revenus et d'emploi et par l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base. Cette façon de poser la problématique du développement durable a justifié la mise en oeuvre de réformes en profondeur visant à associer les impératifs d'efficacité économique et de lutte contre la pauvreté.

Dès 1996, en effet, avec l'appui des partenaires pour le développement, le Gouvernement a initié un Programme d'ajustement structurel comportant un important volet social. Ainsi, malgré les restrictions des dépenses publiques, les budgets sociaux sont maintenus, mais surtout nous avons pu éviter les licenciements massifs en recourant à la solidarité des travailleurs.

Les mesures en questions ne sont pas isolées mais s'accompagnent de grands projets entièrement consacrés à la lutte contre la pauvreté, tels que le Fonds social de développement et l'ADETIP.

D'autre part, les soucis de bonne gouvernance demeurent un élément clef de la nouvelle politique. En effet, le renforcement des capacités d'analyse constitue un objectif majeur quand on sait le rôle décisif de l'information et de son exploitation pour suivre l'évolution des conditions de vie des ménages. Ainsi, une enquête statistique a été menée en 1996 et une autre est prévue à la fin de cette année. Ceci nous permettra de mieux évaluer l'évolution de la situation d'ensemble des conditions de vie de la population.

Sur le plan juridique, j'aimerais également insister sur l'élaboration du projet du code de la famille qui sera bientôt adopté, l'adoption du nouveau code pénal et la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Sur le plan institutionnel, le nouveau Président de la République, S. E. M. Ismaïl Omar Guelleh, a créé, dès son investiture à la magistrature suprême, trois nouveaux ministères sociaux : le Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale; le Ministère délégué chargé de la promotion de la femme, du bien-être familial et des affaires sociales, qui est en train de travailler sur l'élaboration de la stratégie d'intégration de la femme dans le processus de développement; et, enfin, le Ministère délégué chargé de la décentralisation et des collectivités locales. Ceci démontre la volonté politique en la matière du Président de la République.

Sans vouloir uniformiser les situations locales, il est évident que sans la démocratie, nos efforts resteront vains si l'instabilité politique et les guerres fratricides, un peu partout en Afrique, persistent. Face à ces fléaux qui touchent particulièrement, ces derniers temps, la région de la corne de l'Afrique et dont les conséquences, comme les flux massifs de population réfugiée, affectent souvent et aujourd'hui encore mon pays, le Président de la République ne ménage aucun effort pour la recherche de la paix entre les pays de la région en conflit et du retour de la concorde civile dans les autres pays connaissant des problèmes internes.

J'évoquerai, ici, parmi ses actions, la plus importante et la plus courageuse : l'initiative du plan de paix pour la Somalie, qu'il a mise en oeuvre dès son accession au pouvoir. Depuis plus d'un mois, la République de Djibouti abrite la Conférence de réconciliation du peuple somalien pour permettre à ce dernier de sortir de cette situation inacceptable dans laquelle demeure le pays depuis bientôt dix ans, afin de retrouver

sa dignité et sa place dans le concert des nations. Par cette contribution, nous voudrions ainsi manifester notre intime conviction qu'ensemble, dans la paix et dans la richesse de nos diversités, nous pourrions gagner le combat contre la pauvreté.

La mondialisation grandissante de l'économie risque de fragiliser davantage nos pays; il nous appartient donc de bien mesurer les enjeux et d'en tirer les enseignements. Mon pays réaffirme, ici, son engagement à mettre tout en oeuvre pour réaliser les objectifs de lutte contre la pauvreté et de développement humain durable, condition de l'avènement de sociétés justes et prospères.

Mais tous ces efforts nécessitent une contribution accrue de la communauté internationale, par l'annulation de la dette des pays pauvres et par l'octroi de financement adapté aux besoins et aux particularités de chaque pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Peter Magvaši, Ministre du travail, des affaires sociales et de la famille de la Slovaquie.

M. Magvaši (Slovaquie) (*parle en russe*) : La campagne internationale en faveur du progrès social; qui a été lancée au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, a grandement contribué aux progrès réalisés en République slovaque. Les engagements nés de la Déclaration de Copenhague ont été pris en compte dans la politique de réforme du secteur social de la République slovaque, qui a été adoptée à la fin de 1995 par le Gouvernement et le Parlement. La réforme du secteur social vise à créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permettra aux citoyens de la République slovaque de parvenir au développement social.

Notre objectif principal est de mettre en place un système équitable de sécurité sociale fondé sur la participation des citoyens, la solidarité sociale et les garanties de l'État. Le versement des prestations sociales s'effectue dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire de la République slovaque; aucun groupe n'est exclu. Le principe de la garantie de conditions de vie de base s'applique aussi aux étrangers, aux apatrides, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux membres de leur famille qui se trouvent dans le besoin. Outre ces prestations sociales, notre système repose également sur : la prévention sociale, l'orientation so-

ciale, la protection sociale et juridique, la prestation de services sociaux et le versement d'indemnités compensatrices aux personnes gravement handicapées physiquement ou mentalement.

La prévention sociale joue un rôle très important à cet égard. Elle fait non seulement partie intégrante de toutes les formes d'aide sociale fournies par les organismes étatiques et non étatiques ainsi que les municipalités, mais elle représente également, grâce à ses institutions et à ses activités, une composante essentielle du système de prévention de phénomènes sociopathologiques au sein de la société. Pour que ces activités préventives soient des plus efficaces, l'accent doit être mis sur le lien qui existe entre les mesures préventives faisant intervenir le droit pénal et les autres types de mesures préventives. Les programmes de prévention aux plans national et régional font l'objet d'une évaluation et d'une mise à jour régulières.

Le Gouvernement de la République slovaque s'est engagé à mettre en oeuvre une politique et des programmes qui garantissent et renforcent la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Le principal document d'orientation du Gouvernement en matière de promotion de la femme est le Plan décennal d'action national pour les femmes, élaboré en 1997.

Depuis que le Gouvernement actuel est entré en fonction en 1998, la République slovaque participe davantage aux activités menées par les organisations internationales, notamment l'Organisation internationale du Travail, au sein de laquelle nous sommes devenus membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et avons assumé la présidence du groupe gouvernemental à la 87e session de la Conférence internationale du Travail, qui s'est tenue l'année dernière. Nous accordons donc une attention particulière aux conventions et aux normes de l'OIT, et nous appuyons les déclarations de l'OIT qui encouragent la création d'emplois grâce à différentes activités, et dont la mise en oeuvre favorise le plein emploi, ainsi que l'emploi productif et librement choisi. En 1999, mon gouvernement a adopté un document sur la politique de l'emploi jusqu'à 2002 dans le but d'atteindre l'un des objectifs prioritaires de notre politique économique et sociale : le plein emploi.

Je souhaiterais également mentionner la Convention no 182 de l'Organisation internationale du Travail,

relative à l'élimination des pires formes de travail des enfants, que la République slovaque a été un des premiers pays à ratifier en 1999. J'attache beaucoup d'importance au fait que la République slovaque a ratifié les huit conventions principales de l'OIT, ce qui, à mon avis, contribue sans aucun doute à la cohésion sociale.

Les principaux facteurs et les conditions fondamentales pour l'édification d'une société harmonieuse sont la confiance et la participation. Par conséquent, pour bâtir une société harmonieuse, nous devons mettre l'accent sur l'élaboration de stratégies et de principes qui renforceront la confiance entre les citoyens et la confiance dans l'administration publique. De toute évidence, si nous voulons instaurer une telle confiance, nous devons éliminer les inégalités économiques et favoriser le respect des différences culturelles.

Permettez-moi, pour conclure, d'exprimer le soutien de la République slovaque à l'ONU, en particulier aux activités de l'ONU qui visent à promouvoir la stabilité et une croissance durable dans le monde entier. La République slovaque fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en oeuvre les conclusions de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Matar Humaid Al-Tayer, Ministre du travail et des affaires sociales des Émirats arabes unis.

M. Al-Tayer (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous transmettre les salutations de S. E. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, Président des Émirats arabes unis, ainsi que celles de son frère, S. E. le cheikh Maktoum Bin Rashid Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis.

Je voudrais en outre vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la présente session extraordinaire et exprimer le voeu que cette conférence sera couronnée de succès. Nous sommes très heureux de participer, aux côtés de ce groupe éminent de chefs d'État et de gouvernement, aux efforts qui sont faits pour parvenir à édifier un nouveau climat de développement social qui assurera la prospérité et le progrès de tous les peuples du monde.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général et ses collègues de l'excellent travail qu'ils ont accompli pour préparer la présente conférence.

La présente session a lieu à l'aube d'un nouveau millénaire, cinq ans après la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague qui contiennent les engagements pris dans le domaine du développement. Nous nous efforçons avec tous les États du monde de réaliser un objectif commun qui est d'assurer le développement pour tous. Beaucoup d'entre nous ont activement mis en oeuvre ces recommandations à divers niveaux, en dépit des obstacles posés par les guerres, les conditions économiques difficiles et la pauvreté qui barrent la route au développement et entravent la réalisation des aspirations de nos peuples. Nous estimons qu'il s'agit là de problèmes graves qui méritent notre attention si nous voulons parvenir à réaliser le développement et la prospérité pour tous.

Nos grandes orientations politiques sont fondées sur l'être humain qui est au centre de tout développement et de toutes ressources. C'est pourquoi nous avons une politique stable. Notre pays a enregistré des progrès considérables à tous les niveaux, local et régional, en particulier dans le domaine de la coopération régionale et internationale. Nous avons aussi été en mesure d'établir un équilibre entre le développement économique et le développement social. En outre, nous n'avons ménagé aucun effort pour mettre intégralement en oeuvre les recommandations émanant de Copenhague en 1995 et les engagements pris à cette occasion.

Je voudrais décrire brièvement les accomplissements que notre pays a réalisés dans le domaine du développement. D'une manière générale, nous avons enregistré des progrès très importants pour ce qui est de notre développement économique, social et culturel, au cours de ces dernières années. De plus, notre économie nationale s'est largement développée. Ainsi, le produit national brut est passé de 170 milliards de dirhams en 1998 à 181 milliards en l'an 2000. Cela nous a permis de disposer de ressources accrues et d'offrir des services de meilleure qualité à tous les citoyens du pays.

Les nouvelles ressources et les innovations technologiques nous obligent à adopter une démarche différente, scientifique. Nous avons dû mettre en place des systèmes d'éducation et de formation qui tiennent compte de ces innovations récentes. En fait, nous sommes l'un des premiers pays à avoir rédigé un document sur des stratégies d'éducation qui reflètent notre conception des besoins en matière d'éducation jusqu'en 2020. Ainsi, l'éducation et la formation ont joué un rôle important dans nos efforts d'alphabétisation.

L'un des objectifs prioritaires de mon gouvernement est d'augmenter le taux de scolarisation au niveau primaire, qui est de 96 % pour les garçons et de 92,5 % pour les filles. Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation est passé à 76 % pour les garçons et à 84 % pour les filles. Il y a en outre un grand nombre d'étudiantes dans les universités.

Dans le domaine des services de santé, nous avons mis en place un système intégré de soins de santé pour tous. Nous avons fait tout notre possible pour appliquer les directives de l'Organisation mondiale de la santé en vue de réaliser l'objectif de la santé pour tous. Nous disposons de 169 hôpitaux et cliniques équipés de 7 000 lits et l'on compte un docteur pour 600 patients et une infirmière pour 300 personnes. L'espérance de vie est de 76,5 ans pour les femmes et de 73,9 ans pour les hommes. Dans ce domaine, nous figurons parmi les pays les plus avancés.

Un certain nombre de stratégies ont été mises en place pour lutter contre les maladies infantiles chroniques et pour protéger la santé maternelle. Le taux de mortalité infantile est tombé à 9,44 décès pour 1 000 naissances vivantes et nous avons également enregistré une baisse sensible de la mortalité à la naissance.

Nous avons en outre beaucoup fait dans le domaine des services sociaux. Un certain nombre de lois ont été adoptées pour garantir le bien-être social, dont l'une prévoit l'octroi d'une aide à plus de 30 000 familles dans les régions les plus pauvres. De même, une loi promulguée en 1999 prévoit l'octroi de pensions et de subventions spéciales à toutes les catégories sociales. D'autres textes législatifs concernent des catégories particulières: les personnes âgées, les jeunes et les handicapés, par exemple.

Nous avons consentis de nombreux efforts dans le domaine de la jeunesse et de la culture en créant notamment un certain nombre de centres de la culture pour les jeunes. Notre pays s'est également préoccupé de fournir des primes de mariage et une aide financière aux jeunes. Vingt deux mille jeunes couples ont bénéficié de cette aide qui a représenté un montant total de 1 336 milliards de dirhams.

Nous appuyons également les fédérations sportives dont le nombre est passé de 3 à 27, tandis que le nombre de clubs sportifs pour les jeunes femmes et les fillettes est passé de 8 à 34.

Dans le domaine de l'emploi, nous nous sommes efforcés d'améliorer le niveau de compétences au niveau national. Nous avons mis en place un organe spécial pour dispenser une formation aux responsables de la gestion et nous accueillons en outre un certain nombre d'étrangers provenant d'un grand nombre de pays différents. Je peux vous dire sans risque de me tromper que notre marché du travail est un très bon exemple et un modèle de coopération régionale et internationale. Les étrangers jouissent d'une protection totale en vertu de la loi no 8 de 1980 et conformément aux différentes conventions que nous avons signées.

Dans notre pays, les femmes jouissent de tous les droits en tant que membres de la société. Elles sont les égales des hommes dans tous les domaines. Elles ont accès à une scolarité de niveau supérieur, y compris universitaire. Le nombre d'étudiantes est d'ailleurs plus élevé que le nombre d'étudiants à tous les niveaux. Les femmes participent au travail social, et leur taux de participation au marché du travail s'est accru. Les femmes occupent environ 20 % des postes de la fédération des ministères; 14,7 % des postes d'enseignants; et 56,1 % des postes dans les secteurs de la médecine, de la pharmacie et de l'enseignement.

Les femmes bénéficient des avantages liés à l'emploi. Elles reçoivent le même salaire que les hommes, et elles sont promues à des postes de haut niveau. Beaucoup d'activités sociales sont offertes aux femmes, et près de 17 000 femmes et enfants en bénéficient. Il y a des associations qui offrent des services aux femmes, par exemple dans le domaine du scoutisme et des services d'orientation.

Tout en étant conscients de l'importance du développement durable et de notre devoir de garantir les droits économiques et sociaux de tous les citoyens de notre pays, nous savons également que certains pays en développement souffrent d'un manque de ressources. À cet égard, nous avons assumé notre responsabilité internationale et avons participé au développement économique et social de ces pays, grâce à une aide matérielle et en nature accordée par le biais d'institutions nationales et régionales ou, dans certains cas, directement. Cette aide est offerte à des conditions favorables, et nous avons annulé la dette et les intérêts sur la dette de certains pays en développement qui sont surendettés.

Nous tentons de réaliser autant de progrès possibles afin de mettre en oeuvre de façon optimale les re-

commandations du Sommet de Copenhague de 1995. Bien que nous nous efforcions d'évaluer tout ce qui a été réalisé au cours des cinq dernières années, nous estimons devoir continuer à aller de l'avant pour atteindre notre objectif prioritaire, qui consiste à assurer le développement social pour tous dans le contexte de la mondialisation. Il est donc très important de mettre l'accent sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Copenhague, tout en s'efforçant d'aider les organismes des Nations Unies. Nous souhaitons un plein succès à tous les participants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Ethel Blondin-Andrew, Secrétaire d'État (enfance et jeunesse) du Canada.

Mme Blondin-Andrew (Canada) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, j'ai eu le privilège de participer au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, où nos pays se sont engagés à travailler ensemble pour améliorer le bien-être social des citoyens du monde. Nous nous sommes engagés à réaliser un ambitieux programme d'action visant à éliminer la pauvreté, à augmenter le nombre d'emplois productifs de même qu'à accroître l'intégration et l'inclusion sociales.

Aujourd'hui, je m'estime encore privilégiée de participer à la présente session extraordinaire qui nous permet d'évaluer ensemble si nous avons été à la hauteur de notre engagement et des défis lancés à Copenhague, et de déterminer ce que nous pouvons faire de plus pour réaliser notre objectif commun : atteindre le développement social pour tous dans le contexte de la mondialisation.

Maintenant que nous comprenons mieux les défis et les possibilités que présente la mondialisation, j'aimerais m'attarder sur les réalisations des cinq dernières années, tant au plan national qu'international.

Le contexte du développement social a changé depuis 1995. Il y a eu des percées sans précédent dans le domaine de la technologie, de l'information et des communications. Le rôle des secteurs public et privé a évolué sur le plan de la gestion des économies nationales. Le secteur public a été réduit et ses ressources se sont amenuisées. Le commerce international s'est considérablement accru à mesure que disparaissaient les frontières et les obstacles commerciaux grâce à des ententes commerciales régionales et au commerce électronique. La société civile joue maintenant un rôle

plus actif dans l'élaboration des politiques gouvernementales.

Toutefois, les retombées positives de la croissance économique plus vigoureuse ne se sont pas automatiquement réparties de façon équitable à l'intérieur des pays et entre les pays. Dans certains cas, la mondialisation a exacerbé la marginalisation des groupes désavantagés. En outre, il y a un sentiment d'insécurité accru, car les personnes déjà désavantagées jugent incertaines leurs possibilités futures de participer pleinement et de façon productive à la nouvelle économie et d'en tirer profit.

Aucun pays n'échappe à la discipline, et aucun ne se voit refuser les avantages qu'on peut en tirer. Durant la dernière décennie, nous avons dû, au Canada, procéder à des rajustements difficiles. Nous sommes une nation qui pratique le commerce, mais notre économie fondée essentiellement sur les matières premières ne produit plus la richesse nécessaire pour permettre aux Gouvernements d'offrir le niveau de bien-être social élevé auquel les Canadiens s'attendent. Le Canada a dû débloquer des ressources pour investir dans la nouvelle économie du savoir et de l'information. Il a également dû appliquer des mesures fiscales rigoureuses pendant la période de transition afin d'assainir l'économie. Nous avons dû restructurer la participation de l'État au développement social, et adapter son rôle en tant que fournisseur direct de services. Enfin, nous avons dû répondre aux besoins des personnes qui ont soudainement perdu l'emploi qu'elles occupaient depuis longtemps dans un secteur traditionnel.

Qu'avons-nous fait? Tout d'abord, nous avons analysé avec soin les grandes questions, à savoir l'investissement nécessaire pour adapter notre économie à la mondialisation, les dangers de la polarisation entre les collectivités et les groupes, les risques de marginalisation accrue des membres vulnérables et désavantagés dans notre société, la protection environnementale ainsi que la fragmentation et l'exclusion sociales.

Ensuite, nous avons examiné nos points forts. Les Canadiens sont profondément attachés aux valeurs sociales qui les unissent et définissent leur nation. Nous avons une même vision de la société : une société où tous les citoyens – indépendamment de la race, du sexe, de l'âge, des capacités et de la richesse – ont l'occasion de participer pleinement à la vie économique, sociale et civique du pays. Nous voulons une so-

ciété dans laquelle la prospérité n'est pas réservée à quelques-uns seulement, mais accessible à un grand nombre, et la responsabilité d'un grand nombre aussi. Une société où les citoyens jouissent de la meilleure qualité de vie possible.

Comme l'a indiqué le Premier Ministre du Canada, Jean Chrétien :

« Notre réussite en tant que nation est tributaire non seulement d'une croissance vigoureuse, mais aussi d'un engagement ferme à l'égard des valeurs profondes que sont la bienveillance, la compassion et la volonté de partager équitablement les retombées de la croissance économique. »

Nous reconnaissons les possibilités sans précédent qui s'offrent à nous, soit les nouvelles technologies, des échanges commerciaux et des investissements accrus, les nouveaux partenariats et le flux mondial d'information et de connaissances permettant aux pays de relever les nouveaux défis.

Nous avons conjugué nos efforts. Avec nos partenaires des provinces et des territoires, nous avons envisagé la politique sociale sous un nouvel angle, c'est-à-dire en fonction de valeurs et d'objectifs communs, et de la participation active d'autres intervenants. Nous avons renouvelé notre engagement dynamique à faire appel à la société civile dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes et services. Il a été bénéfique de reconnaître que le secteur privé pouvait contribuer à la prestation efficiente de certains services.

Nous sommes fiers de nos réalisations. Notre économie s'est affermie. Notre taux de chômage a baissé considérablement. En outre, ces dernières années, le Canada s'est classé premier par rapport à l'indice de développement humain des Nations Unies, qui évalue la qualité de vie. Notre expérience nationale nous a permis de jeter les bases de la croissance économique durable qui embrasse les idéaux canadiens de justice sociale, de saine gestion publique, d'équité, de protection des groupes vulnérables et de protection de l'environnement. La démarche que nous avons adoptée repose sur les principes suivants : le maintien de la paix, de l'ordre et de la saine gestion publique relativement aux droits de la personne; la création d'un État multiculturel; l'investissement dans des programmes destinés aux enfants et aux jeunes, nos futurs chefs du XXI^e siècle; la prestation de meilleurs services sociaux de base, en particulier les soins de santé; l'acquisition de compétences et de connaissances, et l'apprentissage

continu, qui constituent les piliers de la sécurité économique dans un système économique mondial; la protection de l'environnement; l'affermissement des collectivités grâce à des partenariats avec tous les membres de la société civile; l'application de mesures spéciales permettant de renforcer l'inclusion des Autochtones, des membres des minorités ethniques, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes et des personnes âgées.

Le Canada fait partie intégrante de la communauté internationale. Et des enjeux semblables se présentent à cette communauté, au moment où nous définissons, ensemble en session extraordinaire, la voie à suivre afin de réaliser le développement social pour tous dans le contexte de la mondialisation.

Nous connaissons les questions : la rapidité des progrès technologiques et l'accroissement des échanges commerciaux à l'échelle internationale qui créent des possibilités, mais qui présentent également des risques tels que l'augmentation des disparités et la marginalisation entre les pays riches et les pays pauvres, les pressions environnementales, la hausse du chômage et de nouveaux défis dans le domaine de la santé. J'ajouterais en particulier le fléau du VIH/sida qui vient balayer les gains réalisés pendant deux décennies dans un certain nombre de pays en voie de développement, notamment en Afrique.

Mais si nous connaissons les questions nous connaissons également certaines des réponses qui s'y rapportent. D'abord, nous avons besoin d'un cadre commun pour l'action internationale qui repose sur des valeurs et des objectifs communs, incluant l'équité, le respect des droits fondamentaux, l'inclusion, la protection des groupes vulnérables et la viabilité de l'environnement. Le programme d'action que nous adopterons lors de la présente session extraordinaire fournira le cadre dont nous avons besoin.

Ensuite, nous devons adapter nos institutions et nos systèmes internationaux pour mettre en oeuvre ce programme d'action. L'expérience que nous avons acquise au cours des cinq dernières années montre que nous ne pouvons parvenir ni à un développement économique durable ni à développement social durable sans combiner les deux. Un système multilatéral au sein duquel les institutions économiques, sociales et financières sont indépendantes les unes des autres n'est plus viable. Nous devons élaborer une culture de partenariat entre l'Organisation des Nations Unies, les ins-

titutions spécialisées, les institutions créées en application des Accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. À défaut d'une telle culture, ce sont les institutions mêmes qui ne pourront remplir leurs mandats, et le système multilatéral manquera à son devoir envers ses États Membres.

Il sied tout à fait adéquat que la présente session extraordinaire se tienne à Genève, foyer des organismes qui oeuvrent en faveur du développement socio-économique, de l'emploi et du respect des droits des travailleurs, dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Union internationale des télécommunications et de l'Organisation mondiale du commerce. Nous saluons en particulier la vision ainsi que la volonté de cohérence et de partenariat qui caractérisent de façon remarquable la direction des nouveaux directeurs généraux du Bureau international du travail et de l'Organisation mondiale de la santé. Elles représentent la voie à suivre pour les institutions en particulier et pour le système international en général.

En l'absence du Président, M. Jayanana (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.

Nous devons tous unir nos efforts. Depuis toujours et par nécessité, le Canada est ouvert au monde entier. Le multilatéralisme nous tient à coeur, car aucune nation ne peut prospérer et progresser si elle fait fi des autres. Nous avons foi dans la capacité des partenariats et de l'action collective de forger l'avenir. Nous continuerons de participer activement à nombre de forums internationaux, régionaux et culturels afin de promouvoir les valeurs de justice sociale et d'inclusion auxquelles croit le Canada.

En conclusion, je tiens à déclarer que nous, Canadiens, nous promettons de respecter notre engagement envers l'action multilatérale pour respecter notre dignité humaine, pour concrétiser la valeur que nous accordons à la justice sociale et pour nous rapprocher du jour où nous réaliserons le développement social pour tous dans le contexte de la mondialisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mohamed Ould Nany, Ministre des affaires économiques et du développement de la Mauritanie.

M. Ould Nany (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis de commencer par féliciter le Président de son élection à la présidence de la présente

vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La présente session, comme on le sait, est consacrée à l'évaluation des progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social, qui a eu lieu à Copenhague en 1995. Lors de ce sommet, les dirigeants du monde ont adopté 10 engagements importants pour l'humanité tout entière. Ils se sont notamment engagés à préparer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique propice à un développement social. Ils se sont engagés également à élaborer des programmes efficaces afin de lutter contre la pauvreté et de garantir l'emploi et l'intégration sociale. Ils se sont aussi engagés à trouver des solutions adéquates et durables au problème de l'endettement, notamment pour les pays africains fortement endettés.

Cinq années se sont écoulées depuis le Sommet de Copenhague, et nous sommes réunis ici pour examiner ce qui a été accompli et les perspectives pour l'avenir. Nous sommes réunis pour oeuvrer ensemble pour un développement social durable et global, conforme aux aspirations des peuples à travers le monde.

Mon pays a accompli des progrès considérables sur la voie de la démocratie en s'engageant à respecter la primauté du droit et en garantissant les libertés individuelles et collectives, notamment dans les domaines de la santé, de l'enseignement et du travail. En dépit des grands défis auxquels la Mauritanie se trouve confrontée aujourd'hui, tout à l'instar des autres pays en développement dont les ressources sont limitées, nous avons, au cours des cinq dernières années, déployé des efforts considérables pour promouvoir le développement social. Nous avons ainsi consacré 37 % de nos dépenses publiques aux questions sociales. C'est, en fait, le double de ce qui a été recommandé par le Sommet de Copenhague.

Ce niveau d'investissement a permis d'accroître le taux de scolarisation des enfants. Au cours des cinq dernières années, ce taux est passé de 76 % à 90 %. Nous avons également réduit les inégalités entre les sexes. Aujourd'hui, 83 % des filles en Mauritanie sont scolarisées. Quant à la lutte contre l'analphabétisme, nous avons offert des cours d'alphabétisation pour adultes et nous avons été en mesure de réduire d'un tiers le nombre d'analphabètes en Mauritanie.

Sur le plan de la santé, nous avons poursuivi la politique que nous avons définie en 1992. Nous avons mis l'accent sur la prévention, l'accès aux services de soins de santé ainsi que sur la nécessité de mettre à la disposition de la population des médicaments d'un prix abordable, qui correspond aux pouvoirs d'achat des citoyens. En 1994, 63 % de la population a bénéficié de la couverture médicale. Nous avons pu porter ce chiffre à 75 % en 1998. Nous avons réussi à améliorer sensiblement le pourcentage de gens qui ont accès à l'eau potable. Dans ce domaine aussi beaucoup a été réalisé.

En ce qui concerne les questions de l'égalité des sexes, nous avons réussi à renforcer la participation des femmes à l'économie du pays. À ce titre évidemment, nous visons le développement global de la famille ainsi que la protection des femmes. Aujourd'hui, les femmes peuvent participer à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale du pays.

L'éradication de la pauvreté demeure une priorité pour mon gouvernement. Nous avons réussi à parvenir à des résultats considérables grâce à des programmes divers. Nous avons, par exemple, élaboré un programme destiné à améliorer les services sociaux. Ce programme porte sur les secteurs de la santé et de l'éducation. Nous nous sommes également efforcés d'améliorer les activités rémunératrices et de mieux nous attaquer aux activités à forte intensité de main-d'oeuvre. Nous espérons que d'ici à 2015 nous aurons ramené à 12 % le taux de citoyens qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Nous espérons y parvenir en améliorant la compétitivité de notre économie nationale, en renforçant les services sociaux, en encourageant une croissance économique équilibrée et en mettant en valeur une grande partie des terres du pays.

Nous espérons que la démarche que nous avons adoptée et la stratégie que nous avons élaborée, nous permettront de parvenir aux résultats que je viens d'évoquer. Nous pensons, par conséquent, que nous devons rééquilibrer l'économie du pays, réduire l'inflation et parvenir à une croissance économique réelle en Mauritanie. Nous espérons profondément que notre pays comptera parmi les premiers pays à bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, dont nous attendons beaucoup.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis considérables. Il y a le problème du fossé technologique, l'écart entre les pays riches et les pays pauvres et la marginalisation croissante des pays les moins avan-

cés. Le manque d'investissements étrangers et de flux financiers vers les États en développement signifie que ces pays ne peuvent pas avoir accès aux marchés des pays développés. Les pays en développement sont confrontés également aux problèmes des déséquilibres et des déficits commerciaux. L'ensemble de ces problèmes constitue toute une série d'obstacles qui entravent la participation des pays en développement aux marchés mondiaux.

La mondialisation offre évidemment des possibilités considérables. Nous pouvons en faire une force motrice pour la croissance et pour l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Ce sont des objectifs que nous pouvons atteindre si nous le voulons, et nous pouvons ainsi assurer une répartition meilleure et plus équitable des richesses de l'humanité et des fruits du travail accompli à travers le monde.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) constitue certainement un pas dans la bonne direction. Je pense qu'elle pourrait constituer un très bon point de départ pour le développement, à condition de ne pas être utilisée à l'encontre d'une augmentation de l'aide publique au développement, laquelle ne cesse, en fait, de s'amenuiser. Il ne faudrait pas utiliser l'Initiative PPTE comme prétexte pour la réduire encore davantage.

Il importe que tous les peuples du monde puissent bénéficier des richesses et des ressources du monde. Nous avons le devoir de faire en sorte que notre esprit de solidarité et nos fermes convictions nous permettront de relever les défis auxquels nous sommes confrontés et d'aller de l'avant avec assurance, en suivant les engagements que nous avons pris à Copenhague.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Juan Carlos Aparicio, Ministre du travail et des affaires sociales de l'Espagne.

M. Aparicio (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social au nom de l'Espagne pour faire part à l'assistance de ce que nous avons fait pour concrétiser les objectifs fixés il y a cinq ans à Copenhague.

En 1995, nous avons jeté les bases du développement social. Si nous avons progressé sur ce point dans les années qui ont suivi, il reste cependant d'importantes poches de pauvreté et d'exclusion so-

ciales auxquelles nous devons nous attaquer. L'Union européenne est consciente de cette réalité, et le Sommet de Lisbonne a d'ailleurs représenté un important pas en avant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La mondialisation doit aller de pair avec la solidarité. À cet égard, l'Espagne voudrait faire part à l'Assemblée de la modeste contribution qu'elle a apportée aux progrès enregistrés ces dernières années. Dans le domaine de l'intégration sociale, deux phénomènes démographiques importants posent un problème épineux à la société espagnole. Pour commencer, le vieillissement progressif de la population, qui a exacerbé les problèmes de la dépendance des personnes âgées. La sensibilisation à cette dépendance est en train de devenir un concept clef des politiques concernant le troisième âge et les handicapés.

Le Gouvernement espagnol aimerait devenir l'initiateur d'un large débat national et international sur le vieillissement et ses retombées socioéconomiques dans le cadre des préparatifs de la deuxième conférence mondiale sur le vieillissement, prévue à Madrid en 2002.

En outre, la croissance rapide de la population immigrante ces dernières années a rendu nécessaire la création d'un cadre réservé à la protection de ces personnes et à la défense de leurs droits. La promotion de la valeur de la coexistence entre les différentes cultures de la société espagnole est une question prioritaire.

Dans le domaine de l'égalité entre les sexes, beaucoup a été fait ces dernières années. Nous saluons les progrès enregistrés, qui permettent de tracer la voie à suivre conformément aux engagements et objectifs fixés lors de la session extraordinaire consacrée à l'examen des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à New York du 5 au 9 juin dernier, et conformément avec la politique de l'Union européenne en la matière.

L'Espagne a réaffirmé son engagement en matière d'égalité au niveau national, au niveau des régions autonomes et au niveau local, conformément à l'organisation territoriale de l'État espagnol.

Dans le domaine de l'emploi, des mesures ont été prises au niveau juridique pour lutter contre le chômage des femmes, contre leur ségrégation verticale et horizontale, contre les contrats à court terme qui leur sont offerts et contre les difficultés qu'elles doivent

affronter lorsqu'elles doivent concilier leur travail et leur vie de famille, ainsi que pour créer davantage d'emplois et des emplois de meilleure qualité.

Bien que de nets progrès aient été enregistrés, certains aspects sont encore à résoudre, comme l'accès des femmes aux postes de haut niveau et de décideurs. Même si la participation des femmes s'est accrue progressivement, il reste un net déséquilibre qualitatif et quantitatif au niveau de la participation des femmes dans tous les secteurs de la société.

Dans le domaine politique, les femmes détiennent des postes de responsabilité de plus en plus importants. Ainsi, au Parlement national, la proportion de femmes est de 26 % au Sénat et de 28 % à la Chambre des députés. Cette proportion est de 34 % au Parlement européen, ce qui est plus élevé que la moyenne au niveau des parlements européens, qui est d'environ 30 %. En termes de participation féminine, l'Espagne se trouve ainsi à la huitième place parmi les 15 pays de l'Union européenne et les 12 pays du Conseil de l'Europe.

La violence à l'égard des femmes reçoit une attention particulière du Gouvernement, qui a redoublé d'efforts pour l'éliminer. Nous avons approuvé un plan de lutte contre ce phénomène, qui se fixe un certain nombre d'objectifs et de mesures pour éliminer la violence domestique et débloquent les ressources sociales nécessaires pour aider les femmes victimes de violences, avec un investissement d'environ 70 millions de dollars.

L'éducation reste un outil fondamental dans la promotion de la femme. À cet égard, nous avons consenti un effort particulier de formation des femmes dans des domaines comme la science et la technologie.

Toutes ces mesures sont la preuve tangible de l'application scrupuleuse par l'Espagne des nouvelles initiatives proposées dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les « Femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » et des directives de l'Union européenne.

Je voudrais également parler brièvement de l'importance de la santé dans le développement. La présente session extraordinaire nous donne une occasion extraordinaire de réitérer les engagements du Sommet de Copenhague et de progresser vers une conception pluridimensionnelle du développement humain en renforçant les aspects sociaux, en particu-

lier ceux qui ont trait à la santé. À cet égard, je tiens à souligner combien il importe de garantir l'accès des femmes et des filles aux services de santé, notamment dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la reproduction.

En Espagne, la protection sociale est universelle et publique. Nous avons, dans le cadre de notre système de santé publique, un protocole de santé en matière de l'hygiène sexuelle et de planification familiale, qui a été approuvé par toutes les administrations territoriales. En outre, le plan national de prévention de la violence domestique, dont j'ai parlé tout à l'heure, comprend un protocole spécial en matière de santé.

Enfin, je voudrais parler des activités de l'Agence espagnole de coopération internationale dans le domaine du développement social, qui se sont accrues notablement depuis 1995.

Quatre-vingt-douze projets sont en cours dans le cadre de la coopération bilatérale espagnole. Ils sont destinés aux catégories les plus vulnérables de la population et représentent une mobilisation des ressources financières de quelque 1,8 million de pesetas.

De plus, nous subventionnons des projets mis sur pied par des organisations non gouvernementales espagnoles. De par leur nature même, ces projets soutiennent le développement social, puisqu'ils sont liés à la santé, à l'éducation, au travail, à la main d'oeuvre, à l'élimination de la marginalisation sociale etc., bien qu'il soit pratiquement impossible de quantifier précisément la contribution faite par secteur. Il convient toutefois de noter qu'en 1999, les subventions totales accordées à des organisations non gouvernementales pour la mise en oeuvre de projets dans le domaine du développement social ont dépassé 13,4 millions de pesetas.

Au niveau multilatéral, l'Espagne continue de coopérer à la mise en oeuvre de plusieurs projets, dont celui qui vise à éliminer le travail des enfants en Amérique latine, projet mis en oeuvre par l'Organisation internationale du Travail.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'attachement de l'Espagne à ces idéaux. Le moment est venu de les traduire en actes. Nous devons tous oeuvrer dans ce sens.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Miha Brejc, Ministre du travail, de la famille et des affaires sociales de la Slovénie.

M. Brejc (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire notre satisfaction pour le travail préparatoire à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui est d'une importance fondamentale pour l'échange de vues sur les expériences de chacun, les exemples de bonnes pratiques et surtout les obstacles rencontrés dans nos pays respectifs lorsque nous nous attaquons aux problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale.

La Slovénie s'associe à la déclaration prononcée par le Ministre du travail et de la solidarité du Portugal au nom de l'Union européenne.

Le Gouvernement slovène tient à exprimer son ferme appui aux objectifs figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, et à souligner qu'il est important d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la suite donnée aux directives énoncées à Copenhague en 1995 et, bien entendu, de définir les moyens les mieux indiqués pour poursuivre la mise en oeuvre des initiatives. Cependant, dans la mesure où les questions susmentionnées sont interdépendantes, il convient de souligner que nous ne pourrions les régler qu'en reconnaissant leur complexité et que nous devons agir en tenant compte de ce facteur, tant au niveau national qu'à l'échelon international.

Au début des années 90, la transition vers une économie de marché en Slovénie et la perte consécutive de certains marchés avaient exercé des influences négatives provisoires sur la croissance économique et entraîné, par conséquent, une forte augmentation du chômage. Depuis 1993, nous assistons à une reprise de la croissance économique et à une amélioration importante du niveau de vie de la majorité de la population slovène. En 1999, la croissance économique de la Slovénie a été l'une des plus élevées d'Europe. Cependant, nous sommes conscients du fait que le développement économique et social généralisé ne signifie pas en soi une amélioration de la situation de chacun. La lutte contre la pauvreté, et l'exclusion sociale qui y est liée, représente par conséquent un objectif fondamental de la politique sociale de la Slovénie.

Dans les domaines d'activités qui contribuent grandement à réduire l'exclusion sociale – notamment les politiques en matière d'éducation, d'emploi, de santé, de logement, d'aide sociale et de prestation de services – de nombreux programmes ont déjà été élaborés ou sont actuellement en cours d'élaboration. En outre, le Gouvernement slovène est d'avis qu'une stra-

tégie nationale d'ensemble est indispensable; il a donc adopté, au début de cette année, un programme spécial de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le but principal de ce programme – qui est d'ailleurs un objectif général de notre gouvernement –, est d'apporter une solution au problème multidimensionnel que sont la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à l'établissement d'interconnexions appropriées, ainsi qu'à l'harmonisation et à l'élargissement des programmes et mesures en place. Tout comme de nombreux autres programmes adoptés au cours de ces dernières années, ce programme s'intéresse aux questions d'emploi, en particulier pour les groupes vulnérables, et met en avant l'importance de l'éducation pour toutes les catégories de la population.

Il faut absolument remédier au plus vite à la situation actuelle d'exclusion sociale aux plans national et mondial. Il est donc important de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à la réalisation d'activités permanentes, empêchant ainsi une exclusion à long terme des individus et de leur famille. Si l'on veut qu'une telle action soit couronnée de succès, il est nécessaire que les organisations gouvernementales internationales, les gouvernements, les collectivités locales, les services publics et les organisations non gouvernementales déploient des efforts concertés.

Dans le monde moderne, on constate qu'un certain nombre de personnes jouissent d'un grand bien-être alors que, malheureusement, dans le même temps, un nombre croissant de personnes souffrent en silence de la pauvreté. Pour le Gouvernement slovène, cette dichotomie est devenue inacceptable et doit être corrigée. Malgré les améliorations observées dans certains domaines du développement économique et social, la généralisation du pluralisme et des institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme fondamentaux, il y a aujourd'hui plus que jamais un nombre croissant de personnes, en particulier de femmes et de jeunes, qui souffrent de la faim et d'autres privations.

L'aggravation des problèmes sociaux internes dans certains pays menace le bien-être de tous les habitants et a une incidence néfaste sur la qualité de vie en général. Dans de nombreux pays riches et en développement, le fossé s'élargit entre les riches et les pauvres, de même qu'entre les pays les plus développés et les moins avancés.

Le Gouvernement slovène se félicite donc de ce que la communauté internationale soit de plus en plus consciente du fait qu'en marge des changements intervenus dans l'économie mondiale, il convient de modifier les paramètres du développement social dans tous les pays. Les politiques sociales et les politiques économiques doivent être harmonisées, car les intérêts de la population doivent être reflétés dans les intérêts de l'État. Il a été établi que la pauvreté et le chômage étaient souvent causes d'isolement, de marginalisation et de violence. La pauvreté est même considérée comme un terrain fertile pour des violations massives des droits de l'homme à travers le monde.

Par conséquent, je tiens à préciser que le Gouvernement slovène est disposé à apporter sa coopération au niveau international, dans le cadre d'un effort concerté, afin d'éliminer la pauvreté absolue dans le monde, et je souligne que notre but devrait être de créer une société pour tous, où chacun aura un rôle actif à jouer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nicolae Tabacaru, Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova.

M. Tabacaru (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole dans le cadre de la présente sessions extraordinaire et je saisis cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies ainsi que les autorités suisses, qui ont fait un excellent travail de préparation.

Depuis le Sommet de Copenhague, la mondialisation a présenté de nouveaux défis pour la réalisation des engagements pris en 1995, notamment l'éradication de la pauvreté, la promotion du plein emploi, l'intégrité sociale et la garantie de services sociaux pour tous. Toutefois, de nombreux pays ont encore des difficultés à atteindre les objectifs du Programme d'action adopté dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social.

La mondialisation offre d'importantes possibilités de développement économique et social à l'ensemble des pays mais elle représente également un danger réel d'accroissement des inégalités entre les pays. On sait fort bien que les petits pays en transition sont extrêmement vulnérables aux problèmes économiques et sociaux actuels. Le retard pris par les économies de ces pays a entraîné une détérioration des conditions sociales des populations concernées.

L'éradication de la pauvreté est en tête de liste des principaux problèmes que connaissent actuellement de nombreux pays, y compris la République de Moldova.

La République de Moldova fait des efforts considérables afin de trouver des solutions à ces problèmes mais notre pays a été gravement touché par les traumatismes de la transition, ce qui a entraîné des bouleversements importants sur les plans économique, politique et social. La transition d'une économie planifiée vers une économie de marché exige non seulement un changement radical de la mentalité de la population, habituée à différents types de garanties sociales fournies par le Gouvernement, mais également des dépenses budgétaires considérables. Ces dernières années, des dizaines de catégories de bénéficiaires des prestations sociales de l'État ont perdu ce genre d'assistance. En ce qui concerne la République de Moldova, la situation est même plus grave dans la mesure où la population de notre pays est composée d'un grand nombre de retraités.

Le taux de chômage, qui a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, est devenu un obstacle inévitable sur la voie des réformes démocratiques. Malheureusement, bon nombre de Moldoves ont eu leur première leçon de transition vers l'économie de marché en perdant leur emploi. Assurément, ce n'est pas la meilleure façon d'apprendre.

Nous faisons, bien entendu, de notre mieux pour faire face à cette situation mais nous pensons que la communauté internationale devrait largement appuyer les efforts nationaux. Les pays en transition, dont fait partie la République de Moldova, doivent recevoir une aide financière de la part des organisations et fonds internationaux pour réaliser les objectifs de développement social et passer à une économie de marché. La coopération de ces pays avec des organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres organes multilatéraux qui s'occupent des questions de développement social est capitale si nous voulons promouvoir l'intégration sociale et la protection sociale. Le Gouvernement prend des mesures en vue de procéder à une refonte du secteur social qui est à la base de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Bien que les pays tels que la Moldova se soient engagés dans une coopération multilatérale très active avec les organisations internationales, les résultats res-

tent insuffisants pour ce qui est du développement social et des niveaux de vie, l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale doit devenir un outil complémentaire important. À cet égard, mon pays encourage activement une intensification de la coordination dans ce domaine et ce félicite des initiatives telles que celles du processus de Fribourg. Nous traversons actuellement une période de sécheresse sans précédent qui, d'après les estimations, aura de graves répercussions sur l'économie nationale et le secteur social, il va sans dire que ces initiatives seront extrêmement utiles pour lutter contre les catastrophes naturelles et pour faire face à leurs conséquences dans le domaine social.

Nous estimons que l'assistance sociale doit devenir une politique sociale nationale et qu'elle doit être administrée par un mécanisme central spécialisé, en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales et les associations bénévoles. La réforme du système d'assistance sociale comprend également l'analyse et l'évaluation des phénomènes socioéconomiques qui suscitent des besoins en matière d'assistance sociale, la définition des conditions légales régissant l'octroi et l'administration de l'aide, l'identification et la stimulation des activités sociales et professionnelles pour répondre aux besoins des personnes et des familles vulnérables, qui sont les demandeurs potentiels d'assistance sociale; et la formation et l'amélioration des compétences professionnelles du personnel qui dispense l'assistance sociale. Les programmes élaborés par le Gouvernement ont été mis au point en étroite collaboration avec l'ONU et d'autres organisations internationales.

Pour revenir à ce que nous faisons présentement, je tiens à indiquer que notre État accueille avec une grande satisfaction la déclaration politique du Comité préparatoire de la présente session extraordinaire qui invite les Gouvernements, l'ONU et les autres organisations internationales concernées à renforcer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, la qualité et la cohérence de leur appui aux activités de développement durable dans les pays en transition économique.

L'objectif ultime du développement social est d'améliorer la qualité de vie de tous. Il faut pour cela que tous les membres de la société aient la possibilité d'assumer leurs responsabilités et d'exercer leurs droits à participer de manière active aux affaires de la communauté. C'est ensemble seulement que nous pourrions parvenir à une croissance durable à l'échelle mondiale

qui nous permettra de promouvoir l'équité, la justice sociale, la tolérance et la responsabilité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. A. Abdullah, Ministre par intérim des affaires étrangères de l'Afghanistan.

M. Abdullah (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Un grand nombre de nations et des milliards d'êtres humains dans le monde aimeraient croire que le thème de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale deviendra un jour une réalité dans leur vie quotidienne. Aujourd'hui, cependant, force est de reconnaître que pour eux, la mondialisation a entraîné leur marginalisation et la détérioration de leurs conditions sociales. L'écart entre riches et pauvres se transforme en un gouffre, tant au niveau national qu'au niveau international.

Je ne citerai pas des chiffres que tous les représentants connaissent bien, mais il n'en reste pas moins qu'un nombre croissant de personnes sont en proie à la pauvreté, aux maladies et à l'analphabétisme. Pour eux, le concept d'un « village planétaire » est une chimère. Le processus de la mondialisation est irréversible, mais à mesure qu'il se développe, il provoque une marginalisation accrue. L'humanité ne peut ni ne saurait s'incliner devant la loi du marché, la politique ne doit pas abandonner le terrain. Un certain nombre de conflits qui font rage actuellement sont entretenus sinon encouragés par des intérêts économiques et financiers qui recherchent des profits immédiats et pourtant, la stabilité est un préalable incontournable à la réalisation d'un développement durable.

Nous avons besoin de règles. Si cette tendance à la mondialisation n'est pas contrôlée, le monde devra faire face à des bouleversements imprévisibles et si elle se poursuit, elle encouragera l'émergence de forces fanatiques et extrémistes, ce qui, loin de résoudre le problème de la pauvreté, représentera au contraire une menace pour la stabilité et la sécurité internationales.

Le développement social ne peut pas être réalisé en vase clos. Il faut l'envisager dans un cadre général de développement économique, culturel et politique. Les deux piliers qui soutiennent l'ensemble du système social sont la santé et l'éducation pour tous. Les femmes ont un rôle prépondérant à jouer. L'existence d'un environnement propice est la première condition essentielle pour atteindre les objectifs de développement

social que la communauté internationale s'est fixés à Copenhague il y a cinq ans.

Nous estimons qu'il faut à cet effet agir à trois niveaux. Au niveau national, le principe essentiel est le respect de la volonté renouvelée des populations, respect des droits de l'homme, participation de la société civile et bonne gouvernance; en un mot, un cadre démocratique, et une politique volontariste qui privilégie les femmes, les fillettes et les groupes les plus vulnérables. Au niveau régional, le contexte régional implique le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, qui sont des conditions préalables à la coopération régionale et à la prise en compte des complémentarités économiques. Au niveau international, les pays riches doivent respecter les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. Cet effort doit porter, en particulier, sur les questions ayant trait à l'endettement, et les politiques et programmes des institutions financières internationales doivent tenir compte des préoccupations de développement social.

L'État islamique d'Afghanistan a participé activement au Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995 et a entamé la mise en oeuvre de son programme d'action en usant de tous les moyens à sa disposition. Malheureusement, à la même époque, en mars 1995, les mercenaires Taliban ont attaqué Kaboul, la capitale, et ont poursuivi leur campagne militaire jusqu'en septembre 1996, date à laquelle ils ont réussi à envahir la capitale.

Bon nombre des 10 engagements pris par les participants au Sommet ont retenu l'attention de l'État islamique d'Afghanistan en 1995. Le cours malheureux des événements, l'invasion de Kaboul en septembre 1996 par les Taliban et les tragédies qui se sont ensuivies ont créé des obstacles de taille qui ont empêché la mise en oeuvre des engagements de Copenhague. L'une des conséquences tragiques de l'occupation militaire par les Taliban a été la fermeture de toutes les écoles et lycées de filles dans les régions occupées du pays. Dans ces zones, en effet, il est strictement interdit aux filles de fréquenter les universités et les écoles techniques. Il a été interdit aux filles et aux femmes de sortir de leur domicile, même si à Kaboul et dans la plupart des villes occupées, ce sont les veuves des guerres précédentes qui travaillaient et qui subvenaient aux besoins de leurs enfants. Des mesures restrictives ont

également été prises pour empêcher que les femmes et les filles aient accès à des services de santé.

En général, le niveau d'éducation de la population masculine a aussi baissé au cours des cinq dernières années. Les mercenaires Taliban n'ont pas alloué un budget suffisant aux institutions de recherche les plus élémentaires et aux centres techniques. Cet état de décrépitude sociale et culturelle résulte de l'occupation militaire. Les Taliban ne souhaitent pas prendre des mesures pour éliminer la pauvreté; leur objectif principal est d'assujettir les Afghans par des moyens militaires, et de conquérir tout le pays.

Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le système d'éducation fonctionne normalement pour les filles et les garçons. Les écoles de filles sont ouvertes, et le personnel féminin du Ministère de l'éducation continue d'accomplir son travail. Les hôpitaux et les centres de santé offrent des services tant aux femmes qu'aux hommes.

L'État islamique d'Afghanistan, malgré ses maigres ressources, continue d'aider le peuple à régler ses problèmes. Il convient de souligner que le conflit imposé à l'Afghanistan de l'extérieur a eu des effets négatifs également sur les régions contrôlées par le Gouvernement.

L'État islamique d'Afghanistan espère que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à l'Afghanistan seront pleinement mises en oeuvre, y compris les dispositions qui se réfèrent à l'aide internationale d'urgence pour la paix, le retour à la vie normale, la reconstruction et le redressement de l'Afghanistan ravagé par la guerre.

Enfin, je lance un appel à la communauté internationale et aux institutions internationales d'aide, y compris aux organisations non gouvernementales, pour qu'elles offrent une assistance ou qu'elles renforcent leur assistance en vue du développement social de toute la population de l'Afghanistan.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Byron Ismar Morales López, Sous-Secrétaire pour la planification et les investissements publics du Secrétariat de la planification et de la programmation de la présidence du Guatemala.

M. Morales López (Guatemala) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de pouvoir participer à ce Sommet, qui nous permet de partager les diverses

expériences de nos peuples en matière sociale. Je me propose d'exposer, très brièvement, le contexte social de mon pays, y compris les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de Copenhague, ainsi que les principaux problèmes encore à résoudre. À cette fin, je vous présenterai les traits les plus généraux de la politique sociale du nouveau Gouvernement, exposés récemment par le Président Alfonso Portillo Cabrera.

La majorité de la population de mon pays est jeune et principalement rurale. Un peu plus de la moitié de la population guatémaltèque est constituée de 22 communautés linguistiques, qui ont en commun des caractéristiques socioculturelles héritées de leurs ancêtres mayas. Ces collectivités indigènes ont été les principales victimes du conflit armé qui, durant 36 ans, a ravagé le pays, laissant derrière lui des milliers de morts, de blessés, de veuves, d'orphelins et de personnes déplacées, ainsi que des pertes matérielles incalculables.

Heureusement, ce conflit a pris fin lors de la conclusion, en 1996, des Accords de paix. Les engagements qu'ils contiennent coïncident largement avec ce qui a été décidé il y a cinq ans à Copenhague, en ce qui concerne aussi bien les intentions que les actes envisagés pour les réaliser. Parmi les questions auxquelles on a accordé la plus haute priorité, on retrouve le renforcement de l'État démocratique dans des conditions qui garantissent le respect total des droits de l'homme, le respect de l'identité des peuples indigènes, l'élimination de la marginalité et de l'exclusion, ainsi qu'une croissance économique dynamique et soutenue.

L'évaluation du processus de mise en oeuvre des Accords à ce jour, effectuée par la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, fait état de progrès importants dans certains secteurs et d'un recul ou d'une stagnation dans d'autres. Il y a eu sans aucun doute des progrès considérables dans les divers secteurs de la politique sociale; mais il n'a pas encore été possible de faire en sorte que la population entière puisse en tirer profit. De façon similaire, en ce qui concerne les droits de l'homme et l'amélioration de l'administration de la justice, d'importants objectifs ont été atteints, bien que certains problèmes n'aient pas encore été résolus. C'est dans le domaine économique, et plus particulièrement en ce qui concerne l'augmentation de la charge fiscale et le renforcement de l'activité productive du pays, que l'on observe les plus grandes limitations.

Le 14 janvier dernier, le gouvernement du Président Alfonso Portillo Cabrera est entré en fonction, à la suite de son élection par un nombre d'électeurs sans précédent. Parmi les propositions fondamentales du nouveau mandataire, la mise en oeuvre des Accords de paix occupe une position prééminente. En outre, parmi ses priorités figurent l'adhésion aux engagements internationaux, la défense et la promotion de l'état de droit, la réduction de la pauvreté, l'impulsion du développement durable, l'augmentation de la couverture et de la qualité des prestations, l'égalité de la femme, le respect de son droit à la santé de la reproduction, la décentralisation de l'État, la participation des citoyens et le respect de l'identité et des droits des peuples indigènes.

Pour réaliser ces objectifs, une proposition a été présentée en vue de la conclusion d'un Pacte de gouvernance démocratique, fondé sur les Accords de paix et ayant pour base un consensus et la participation de tous les secteurs de la population, dans le but d'éliminer la pauvreté et de faire en sorte que tous ensemble nous entreprenions le développement national.

Un autre pas dont l'importance fondamentale mérite que j'en fasse état est la récente conclusion d'un Pacte fiscal entre le Gouvernement et les secteurs les plus représentatifs de l'entreprise privée et de la société civile. Sur la base de cet engagement historique, la société guatémaltèque stimulera par tous les moyens la plus grande collaboration financière possible, par la voie fiscale et celle de l'amélioration de la collecte de l'impôt, afin d'obtenir les ressources nécessaires pour financer le processus de développement social de la majorité de la population.

Comme je l'ai signalé, des progrès ont été enregistrés pour ce qui est de la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet mondial sur le développement social. Ceci peut être illustré au moyen des exemples suivants.

Après des décennies de violations institutionnalisées des droits de l'homme, le pays s'oriente vers la consolidation d'un État de droit et le respect des droits de l'homme. Pour promouvoir le développement des peuples indigènes, des projets ont été financés. Récemment, on a promulgué la loi sur les terres afin de faciliter à la population paysanne l'accès à ce recours.

Pour ce qui est de la condition des femmes, c'est à partir des Accords de paix qu'on a établi des engagements concrets, surtout en ce qui concerne la femme

indigène. Dans le cadre de ces engagements, on a créé le Forum national de la femme et, plus récemment, le Secrétariat pour la femme, qui doit fonctionner comme organe de direction de la mise en oeuvre des politiques officielles relatives aux femmes guatémaltèques.

Pour ce qui est des dépenses sociales, le pourcentage du produit intérieur brut alloué aux dépenses consacrées à l'éducation et à la santé a augmenté de plus de 50 % entre 1995 et 1999. Le taux d'analphabétisme a diminué de 5 % entre 1990 et 1999. Bien qu'une tendance positive ait été enregistrée, des niveaux élevés subsistent, surtout dans les zones rurales ainsi qu'au sein de la population autochtone et parmi les femmes. C'est pour cela que l'un des principaux engagements du Gouvernement consiste à faire baisser l'analphabétisme d'au moins de 50 % avant 2004.

Dans l'enseignement primaire, le taux net de scolarité a augmenté de 12,5 % entre 1995 et 1999. Cette couverture accrue a été rendue possible par une plus large participation à travers le territoire.

Dans le domaine de la santé, l'accès de la population aux soins de santé primaires a augmenté d'environ 20 % entre 1995 et 1999. La mortalité infantile est tombée de 51 à 45 pour 1 000 naissances vivantes. La nouvelle politique sanitaire vise à optimiser l'exécution du budget, à élargir la couverture et à améliorer la qualité des services et à les décentraliser, l'accent étant davantage mis sur les soins préventifs.

En résumé, comme on peut s'en rendre compte, en dépit des problèmes existants, le Guatemala a fait des progrès sur le plan social et dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Nous réaffirmons notre détermination à continuer à faire tous les efforts nécessaires pour consolider le développement humain intégral des Guatémaltèques et promouvoir le développement social durable d'ensemble dans le monde, tel que convenu à Copenhague et tel que cela sera défini à cette réunion. Nous espérons que cette réunion sera une bonne occasion de resserrer nos liens de coopération, afin de nous unir dans un effort commun pour élever le niveau de bien-être de nos peuples et d'améliorer les rapports entre les États dans un cadre de justice et d'équité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Barbara Canedo Patiño, Ministre conseiller, Directrice générale pour les affaires multilatérales de la Bolivie.

Mme Patiño (Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'un des aspects fondamentaux du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995, a été que les États ont reconnu que les améliorations sociales faisaient partie intégrante des stratégies de développement aux plans national et international, et qu'il fallait que l'être humain soit le sujet et l'objet de ce développement.

Les gouvernements et les organisations internationales ont répondu de manières diverses aux 10 engagements et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, adoptés à Copenhague. Cinq ans après le Sommet, l'examen et l'évaluation des résultats montrent qu'au plan international on a mis en place de nombreuses politiques nouvelles et de nombreux nouveaux programmes nationaux. C'est pour cela que nous sommes ici pour réaffirmer notre engagement en faveur des objectifs établis par le Sommet.

Dans ce contexte, le Gouvernement bolivien a procédé à un examen des politiques étatiques mis en oeuvre ces dernières années. Les grands objectifs nationaux adoptés par consensus dans le dialogue national, intitulé « La Bolivie vers le XXI^e siècle », sont axés sur quatre piliers fondamentaux : l'égalité des chances, la dignité, la justice et l'institutionnalité, et l'équité, qui constituent indubitablement la base théorique conceptuelle du plan du Gouvernement, intitulé « Engagement pour la Bolivie », et qui est préconisé par le Gouvernement du Président de la République, M. Hugo Banzer Suárez.

Dans le cadre de ces quatre piliers, le principal défi consiste à réduire la pauvreté et les inégalités sociales, en éliminant l'exclusion sociale, culturelle, ethnique et liée au sexe, pour créer une véritable égalité des chances, en améliorant ainsi la répartition des revenus.

Le Gouvernement bolivien est conscient du fait que la lutte contre la pauvreté exige des politiques publiques qui permettent de mieux répartir les biens et d'offrir aux groupes exclus du processus économique des mesures efficaces pour modifier leur situation. C'est pour cela que, pour continuer, j'aimerais parler de certains progrès et obstacles qui ont été identifiés dans mon pays en matière de développement social.

Dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, la réforme de la Constitution politique de l'État régleme des institutions importantes comme la Cour constitutionnelle, le Conseil de la magistrature et le Médiateur.

La loi sur la participation populaire a donné une nouvelle vigueur aux communautés de Bolivie, en faisant d'elles le principal niveau de prise de décisions et de réalisation du processus de décentralisation du pays, en établissant un régime de ressources économiques et financières au niveau des départements pour que l'administration publique soit plus efficace.

Pour ce qui est de l'environnement économique défini par les réformes structurelles amorcées en Bolivie depuis 1985, il convient de signaler que ces réformes se fondent sur la libéralisation de l'économie, sur l'ouverture vers l'extérieur, sur une politique fiscale disciplinée et sur une politique monétaire orientée vers la stabilité des prix et des taux de change. De même, afin de stimuler l'investissement privé, l'on a amélioré les normes internes en créant des lois qui augmentent le flux des investissements nationaux et étrangers.

Dans le domaine social, des progrès importants ont été réalisés dans mon pays. L'on a pu mettre en place un cadre juridique favorisant une plus large participation des citoyens. Parmi les principales lois, il y a la loi sur la réforme de l'enseignement dans le cadre du développement humain durable – touchant aux domaines social, économique, politique et culturel – qui vise à promouvoir la croissance de l'être humain en tant que personne et en tant que membre de la société.

L'article 171 de la Constitution politique de l'État et la loi sur la participation populaire reconnaissent le droit des peuples autochtones à l'autonomie et à l'autogestion.

De même, oeuvrer pour l'équité et l'égalité entre les hommes et femmes dans mon pays fait partie des politiques publiques du Gouvernement national. Un progrès significatif a été l'élaboration de normes et d'instruments spécifiques pour les rendre opérationnelles. Par exemple, la loi sur les parties, le Code électoral, la loi sur les quotas, la loi contre la violence familiale, le décret sur l'égalité des chances entre hommes et femmes, les projets de loi contre le harcèlement sexuel et sur les employés de maison ainsi que l'institutionnalisation des politiques relatives à la sécurité alimentaire, les établissements humains pour le développement rural, l'appui au renforcement de l'infrastructure de production de services et le renforcement organisationnel.

Cependant, malgré ces efforts, nous rencontrons encore des obstacles qui sont aggravés par les crises financières internationales qui réduisent notre capacité

de faire face aux problèmes de la pauvreté et de la marginalisation.

Le Gouvernement bolivien considère que la lutte contre la pauvreté doit non seulement viser à éviter et à surmonter les injustices et les inégalités sociales, mais à améliorer considérablement la qualité des ressources humaines nécessaires pour dynamiser le développement économique.

Enfin, le défi qui consiste à éradiquer la pauvreté doit être une obligation à la fois pour les pays riches et pauvres; il nous concerne tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Kakima Ntambi, Secrétaire permanent, Ministère de la condition de la femme, du travail et du développement social de l'Ouganda.

M. Ntambi (Ouganda) (*parle en anglais*) : Ma délégation et moi-même nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée ici de nous associer aux orateurs précédents pour féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer nos remerciements au Gouvernement hôte de la Suisse pour l'hospitalité chaleureuse qui nous a été offerte depuis notre arrivée à Genève. La délégation ougandaise tient à remercier également la direction du système de l'Organisation des Nations Unies pour ses contributions précieuses et pour le rôle qu'elle joue au service des développements et des changements sociaux positifs au sein et parmi nos nations.

Le Sommet de Copenhague a reconnu que le progrès social, économique et technologique était important pour nos pays. Cependant, cette constatation, bien que bienvenue, ne date d'aujourd'hui. Ce qui était nouveau et significatif, c'est que les participants au Sommet ont été plus loin, s'accordant à reconnaître que tout développement doit profiter à la personne humaine. Les participants au Sommet se sont accordés à une majorité écrasante pour affirmer que l'être humain devait être placé au centre du développement, dont il devait être en fin de compte l'unique objectif.

Cette prise de conscience mondiale – un consensus historique remarquablement unique – a abouti à l'adoption de très vastes engagements dont la mise en oeuvre transformera fondamentalement nos sociétés. Cette transformation devrait déboucher sur des sociétés

modernisées et dynamiques au sein desquelles la population jouirait de plus de respect et de moins d'inégalité sociale et économique.

Comme l'Assemblée le sait, l'Ouganda a participé activement au Sommet de Copenhague, et a ultérieurement souscrit pleinement à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague pour le développement social. Par voie de conséquence, nous nous sommes attelés à la mise en oeuvre des engagements contenus dans la Déclaration. Nous nous sommes engagés à prendre des mesures susceptibles de réduire de façon radicale la portion de la population qui vit dans la pauvreté absolue. Nous avons promis d'accroître les services sociaux dans les secteurs de l'éducation primaire, des soins de santé primaires, et de la fourniture d'une eau salubre et potable à notre peuple.

La présente session a été convoquée pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague. L'Ouganda est donc heureux de participer à la présente session pour faire part de son expérience dans ce domaine et la partager avec d'autres nations, ainsi que pour contribuer à faire avancer le débat.

Au cours de la dernière décennie sous le Gouvernement actuel l'Ouganda s'est saisi avec beaucoup de sérieux des problèmes de progrès économiques et de développement social. La Déclaration de Copenhague a grandement renforcé les actions que l'Ouganda avait déjà entreprises, et leur a donné un nouvel élan.

En ce qui concerne la gestion économique, l'Ouganda a mis en oeuvre un programme de réforme économique complet conçu notamment dans les buts suivants : premièrement, rectifier les déséquilibres macroéconomiques; deuxièmement, parvenir à la stabilisation financière et établir des politiques d'ajustement structurel destinées à corriger les distorsions dans la répartition des ressources à travers tous les secteurs; et troisièmement, améliorer l'efficacité microéconomique et transformer l'économie afin d'assurer une croissance durable.

En plus de ces actions gouvernementales que je viens de citer, des institutions publiques ont été privatisées, les marchés financiers libéralisés et le service civil restructuré pour le rendre plus efficace. Grâce à ces politiques, au cours des 10 dernières années le produit intérieur brut de l'Ouganda a enregistré une croissance annuelle de 6 %, et l'inflation a été contenue à une moyenne de 5 % par an.

Voilà ce qu'il en est des efforts économiques déployés par l'Ouganda. Je sais que l'Assemblée s'attend à ce que je revienne sur la question du développement social pour lequel la présente session a été spécialement convoquée.

Conformément à la Déclaration de Copenhague, le Gouvernement ougandais pense que l'écart entre les nantis et les lésés doit être réduit. Tous les citoyens, en particulier ceux qui sont vulnérables et marginalisés, doivent disposer des moyens qui leur permettent de se prendre en charge. La pauvreté doit être réduite et si possible éliminée. La dignité doit être rendue à tous les Ougandais, notamment aux personnes qui appartiennent à des groupes vulnérables. Le Gouvernement a pris des mesures sérieuses afin de veiller au respect des droits du peuple, notamment son droit à la nourriture, au travail, à l'éducation, à la liberté d'expression, à la santé primaire et d'autres droits du même niveau.

Conscient du sort réservé aux groupes de populations vulnérables et marginalisés qui comprennent les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, le Gouvernement ougandais a mis en place des mesures et des institutions pour tenir compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Une de ces institutions est le Ministère des femmes, du travail et du développement social. Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont à l'heure actuelle représentés au parlement et dans tous les conseils administratifs. Tous les projets et tous les programmes, ainsi que les postes de direction, tiennent compte de la sexospécificité, grâce aux perspectives sexospécifiques de la politique gouvernementale. L'Assemblée doit savoir sans doute que le Vice-Président de l'Ouganda est une femme, et que de nombreuses femmes occupent des postes de prise de décisions dans le pays.

Le Gouvernement ougandais est persuadé de la nécessité d'une habilitation économique et sociale grâce à l'éducation, à la formation, à la sensibilisation et à la lutte contre la pauvreté. Suite à une décision expresse du Parlement, l'éducation primaire universelle est devenue obligatoire il y a quatre ans. Ce programme a permis d'accroître de façon spectaculaire les inscriptions dans les établissements d'enseignement primaire qui sont passées de 2,9 millions en 1996 à 6,6 millions en 1999. Au cours de la même période, la scolarisation des filles a augmenté de 40 % alors que celle des garçons a augmenté de 9 %. À la lumière de ces chiffres assez élevés, le défi consiste maintenant à

assurer une éducation de qualité et à fournir le nombre de classes nécessaires, d'enseignants et de matériel didactique. Il faut également réduire le taux d'abandon scolaire, surtout parmi les filles.

Des programmes spécifiques ont été adoptés pour lutter contre la pauvreté. Une de ces initiatives c'est le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté qui établit un cadre politique et accorde la priorité aux actions publiques afin d'éliminer la pauvreté grâce à des démarches participatives. Un plan complémentaire, mais fort complet de modernisation de l'agriculture a également été élaboré pour contribuer à l'éradication de la pauvreté. D'autres initiatives incluent des programmes de microfinancement destinés à offrir aux groupes méritants un traitement concessionnel et des programmes de formation professionnelle mis en place à l'intention de groupes spécifiques. Les organisations non gouvernementales et la société civile ont également joué un rôle complémentaire dans la lutte contre la pauvreté.

Il y existe en Ouganda une commission des droits de l'homme qui est saisie des cas de violation des droits de la population et agit en la matière. Il existe également l'Inspectorat général du Gouvernement. Ailleurs, en Europe par exemple, ce fonctionnaire s'appellerait ombudsman. Cet inspecteur enquête sur les cas de corruption et d'abus de pouvoir par les fonctionnaires publics et prend les sanctions qui s'imposent.

Dans le domaine de la santé, l'Ouganda a accordé la priorité aux services de soins de santé en mettant l'accent sur les questions suivantes : le VIH/sida, la tuberculose, l'immunisation des enfants, la nutrition des enfants, l'hygiène sexuelle et la santé maternelle. L'accent est mis également sur l'accès des populations à une eau salubre et potable. Grâce aux initiatives gouvernementales dans le secteur de la santé, notamment en matière de sensibilisation de la population et d'immunisation des enfants, les indicateurs montrent que la mortalité infantile est maintenant de 88 pour 1 000 naissances vivantes, comparé à 188 pour 1 000 en 1986.

Le taux national d'incidence du VIH/sida est passé de 18,5 % en 1995 à 9,5 % en 1998, ce qui correspond à une baisse de 50 %. Toutefois, l'accès aux soins des personnes déjà atteintes du sida représente un gros problème national, pour lequel nous avons besoin des efforts concertés de la communauté internationale.

Pour pouvoir bénéficier d'une croissance économique soutenue tout en nous attaquant aux problèmes de la pauvreté, de l'intégration sociale, du chômage et de la fourniture des services sociaux de base, nous aurons besoin non seulement de poursuivre une politique économique globale et cohérente mais également de la bonne volonté et du soutien de nos partenaires de développement. Même si beaucoup a déjà été fait dans le domaine du développement social en Ouganda, on peut améliorer la situation à l'aide des ressources humaines et financières supplémentaires nécessaires.

Je dois ajouter que les réalisations mentionnées ont pu se faire grâce à l'aide des partenaires de développement de l'Ouganda, qui comprennent la communauté des donateurs, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, le système des Nations Unies et la population ougandaise elle-même. Tout en remerciant nos partenaires, je les invite à rester à nos côtés pour les défis encore plus importants que nous réservent les années à venir en matière de développement.

Je manquerais à mon devoir si je parlais de réussir le développement social pour tous sans mentionner les obstacles qui nous attendent dans l'application de la Déclaration de Copenhague en pleine période de mondialisation. C'est un fait qu'avec la mondialisation, la pauvreté fait de plus en plus de ravages et que le fossé entre riches et pauvres s'élargit à la fois au sein des nations et entre elles. Nous sommes en particulier préoccupés par le manque de filets de protection sociale suffisants pour que les coûts sociaux de ce processus ne soient pas inégalement supportés par les pauvres et les catégories marginalisées.

La présente session extraordinaire nous donne une excellente occasion de faire le bilan des enseignements et des expériences du passé et de nous préparer à améliorer ces nouvelles idées et ces orientations futures. En cette occasion historique, l'Ouganda voudrait réaffirmer son engagement envers la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action adoptés au Sommet mondial de 1995, et nous attendons avec intérêt de voir les nouvelles initiatives actuellement en débat à cette session.

Le Gouvernement ougandais va continuer à renforcer ses efforts et à travailler en partenariat avec les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales compétentes, le secteur privé, la société civile, la communauté des donateurs et

l'Organisation des Nations Unies, afin d'accélérer la transformation sociale de notre société.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mya Than, Chef de la délégation du Myanmar.

M. Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais adresser nos chaleureuses félicitations au Président pour son élection unanime à la présidence de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous dans le processus de mondialisation ». Nous sommes certains que nous pouvons compter sur lui pour obtenir de bons résultats à la présente session de l'Assemblée générale.

Les projets de déclaration politique et les nouvelles mesures et initiatives que l'Assemblée générale examine actuellement peuvent se résumer dans les trois propositions suivantes : premièrement, nous devons réussir un développement économique viable et éliminer la pauvreté en atteignant les objectifs fixés au Sommet social mondial. Deuxièmement, nous devons accélérer le développement social sur la base d'un développement économique viable, en atteignant les objectifs fixés au Sommet social mondial. Troisièmement, nous devons veiller à construire le développement économique et social autour de l'être humain et de son bien-être, ce qui implique la sécurité alimentaire, les soins de santé de base et l'éducation élémentaire. Pour atteindre ces objectifs, des mesures doivent être prises au niveau national comme au niveau international.

Qu'il me soit permis de faire brièvement part à l'Assemblée générale de quelques exemples choisis des efforts que nous avons déployés à l'échelon national pour atteindre ces nobles objectifs au Myanmar. Grâce à la mise en oeuvre de quatre objectifs économiques nationaux, le Myanmar enregistre des progrès constants de développement économique et d'atténuation de la pauvreté. Notre Plan quadriennal à court terme pour la période de 1992/93 à 1995/96 a été un succès, avec un taux de croissance annuel du produit intérieur brut de 7,5 % en moyenne, par rapport au taux visé de 5,1 %. Malgré les retombées de la crise financière en Asie, le Myanmar a été en mesure de maintenir le taux de croissance annuelle de son produit intérieur brut à 4,6 % en 1997/98. En 1998/99, l'économie du Myanmar s'était entièrement rétablie, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 5,7 %. Le taux annuel de

croissance du PIB national a maintenant atteint la crête de 10,9 % pour l'exercice actuel 1999/2000.

La stratégie de développement économique du Gouvernement est axée sur l'être humain. Elle vise à réduire et à éliminer la pauvreté en zone rurale, en particulier dans les zones frontalières les moins développées. Ainsi, les groupes ethniques des zones frontalières connaissent un plus fort taux de développement socioéconomique, un meilleur niveau de vie et une qualité de vie meilleure que jamais auparavant.

En ce qui concerne le problème de la drogue, le Myanmar est vraiment à l'avant-garde dans la guerre que les pays livrent contre les drogues illégales. La détermination et l'engagement dont a dû faire preuve le Myanmar ainsi que les sacrifices qu'il a consentis dans la lutte contre la menace des drogues illicites sont de plus en plus reconnus par la communauté internationale. Pour ne citer qu'un exemple, le Myanmar a sacrifié la vie de 716 membres de ses forces armées dans des opérations militaires menées pour réprimer les activités des trafiquants de drogues.

L'une des réalisations significatives à cet égard a été la création d'une zone exempte de stupéfiants dans la zone de Mongla, dans l'État du Chan oriental. D'autres zones exemptes de drogues ont été décrétées et sont actuellement mises en place. Surtout, le Gouvernement du Myanmar a lancé un plan directeur pour les années 1999-2014 qui vise à éliminer totalement la culture du pavot et à supprimer toute menace de drogue dans le pays dans les 15 prochaines années.

Nous souscrivons totalement au concept du développement social centré sur l'être humain, qui figure dans la Déclaration de Copenhague. Nous sommes convaincus que le développement socioéconomique doit être axé sur les besoins fondamentaux de la population. Cela correspond d'ailleurs à un dicton traditionnel du Myanmar, qui proclame la nécessité de fournir au peuple les besoins de base – à savoir la nourriture, des vêtements et un abri.

Conformément à ce dicton, le Gouvernement de l'Union du Myanmar fait tout son possible pour fournir des vivres, des vêtements et un toit, des soins de santé de base et une éducation élémentaire à tous ses citoyens. La satisfaction de ces besoins humains fondamentaux représente le fondement du droit au développement.

En répondant à ces besoins fondamentaux, le Gouvernement s'emploie à promouvoir le droit du peuple du Myanmar au développement, y compris au développement économique et social.

En outre, le Gouvernement redouble d'efforts pour améliorer du mieux qu'il peut les conditions économiques et sociales de la population. La société du Myanmar a également atteint un niveau élevé d'intégration sociale. Il convient de souligner que la manière de vivre unique de la famille du Myanmar est au cœur du processus d'intégration sociale. Le création d'infrastructures et le développement de la zone frontalière entrepris par le Gouvernement facilitent également l'intégration sociale entre les différentes ethnies du pays.

Je souhaiterais, à présent, aborder certains aspects ayant trait à la réalisation du développement social dans le contexte de la mondialisation.

Le principal défi que doit relever l'humanité actuellement est la réalisation du développement économique et l'élimination de la pauvreté. Dans un monde de plus en plus interdépendant, la pauvreté où qu'elle se trouve peut mettre en danger la prospérité partout ailleurs. Selon le *Rapport sur la pauvreté* du Programme des Nations Unies pour le développement, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté à travers le monde était estimé à 1,2 milliard en 1998. Il est donc impératif de prendre des mesures efficaces en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement et de combler le fossé entre les riches et les pauvres.

La mondialisation représente un défi immense et offre, dans le même temps, de nombreux avantages. Nous devons prendre des mesures préventives pour neutraliser ses conséquences néfastes mais aussi consolider ses aspects bénéfiques et tirer parti des vastes possibilités qu'elle offre pour la promotion du développement économique et social.

Notre programme d'action au niveau international devrait se pencher sur le règlement de problèmes cruciaux comme l'allégement de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement, et l'aide internationale en faveur du développement économique et de l'éradication de la pauvreté dans ces pays.

Il ne fait aucun doute que le renforcement des capacités revêt une importance cruciale pour les pays

en développement. C'est également un domaine qui nécessite une assistance internationale.

Nous ne pouvons pas atteindre les objectifs figurant dans notre programme d'action dans un monde qui est à moitié pauvre et à moitié riche, à moitié en développement et à moitié développé. Nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous ne devons pas relâcher nos efforts mais au contraire leur donner une nouvelle impulsion afin de réaliser notre vision commune d'un monde meilleur, où la prospérité économique, la justice sociale et l'harmonie sociale prévaudront.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste pour ce matin.

Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations prononcées au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième intervention. Les représentants doivent prendre la parole de leur siège.

Mme Tesfaye (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, dans la mesure où ma délégation prend la parole pour la première fois dans le cadre des délibérations officielles de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, j'aimerais solennellement dire combien nous apprécions la façon remarquable dont vous dirigez les travaux de l'Assemblée.

Je ne serais pas intervenue à ce stade si la délégation érythréenne n'avait pas fait d'allégations sans fondement contre mon pays. Ma délégation se voit donc obligée de réfuter les propos de propagande sournoise dirigés contre l'Éthiopie par la délégation érythréenne. Nous aimerions clarifier certains points.

La communauté internationale sait fort bien que l'Éthiopie est victime d'une agression injustifiée de la part de l'Érythrée. En fait, cette agression flagrante perpétrée par l'Érythrée contre l'Éthiopie en mai 1998 perpétue la politique d'agression menée par le Gouvernement érythréen contre ses voisins. Il convient de noter que l'Érythrée, au cours de sa brève existence comme État indépendant, a mené des guerres d'agression contre ses quatre voisins. C'est l'Éthiopie qui est la dernière victime de cette politique agressive et expansionniste. Afin de promouvoir sa politique de déstabilisation, le Gouvernement érythréen a recruté

10 % de la population du pays à des fins militaires. En 1998, l'Érythrée, dont la population est inférieure à 3,5 millions de personnes, avait une armée trois fois plus importante que celle de l'Éthiopie. L'Éthiopie a été entraînée dans cette guerre qu'elle ne souhaite pas dans l'exercice de son droit inhérent à la légitime défense. En fait, au cours de sa longue histoire, l'Éthiopie n'a jamais au grand jamais provoqué ni commis d'acte d'agression contre un État ou un pays souverain.

Nous pensons que l'Érythrée doit être tenue responsable non seulement d'avoir perpétré cet acte d'agression contre l'Éthiopie mais aussi d'avoir détourné notre énergie et nos faibles ressources qui auraient dû être consacrées à la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, qui sont les pires ennemis de notre peuple. L'Érythrée n'a aucun droit moral ni légal d'accuser les forces de défense éthiopiennes de piller et de détruire des biens privés et publics. En fait, c'est le Gouvernement érythréen qui a confisqué des biens privés et publics d'une valeur de 200 millions de dollars dans les ports d'Assab et de Massawa après sa guerre d'agression de mai 1998. C'est là un sujet bien documenté, qui est examiné de près par les organes régionaux et internationaux compétents afin que nous puissions obtenir une compensation dès que possible.

L'Érythrée doit être tenue responsable de la mort de quelque 200 civils innocents et de l'enlèvement de quelque 650 autres au cours des premiers jours de la guerre. Alors que les gens fuyaient pour sauver leur vie, environ 350 000 personnes ont dû quitter leur foyer et leur communauté, et de nombreuses personnes ont été séparées de leur famille, y compris des milliers d'enfants, qui ne savent toujours pas où se trouvent leurs parents. En outre, au moins 34 écoles, 14 centres de santé, 15 puits et 8 000 maisons ont été détruits par les troupes érythréennes dans les territoires éthiopiens occupés.

À l'heure actuelle, quelque 50 000 civils éthiopiens ont été rassemblés, détenus et torturés dans des camps de concentration situés en Érythrée par l'armée et les agents de sécurité érythréens. Ces Éthiopiens qui se trouvent en Érythrée sont innocents. Nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre au plus vite des mesures pour secourir ces civils innocents qui subissent des souffrances incommensurables, avant que ne se produise une nouvelle tragédie humanitaire dans la corne de l'Afrique.

Afin d'occulter ces crimes atroces, le régime érythréen poursuit sa propagande infondée concernant les ressortissants érythréens qui ont été priés de quitter le pays pour des raisons de sécurité nationale. L'Éthiopie a toujours fait preuve d'une transparence en ce qui concerne les ressortissants érythréens en Éthiopie.

Mon gouvernement s'est vu contraint de demander à certains nationaux érythréens de rentrer dans leur pays car il a été constaté qu'ils se livraient à des activités contre la sécurité nationale de l'Éthiopie pour contribuer à l'effort de guerre de leur pays. Cette action limitée a été menée en pleine conformité avec nos lois nationales et nos obligations internationales. Toutefois, le régime érythréen tente d'exploiter cette affaire pour alimenter sa propagande belliciste et sa campagne de haine contre notre pays. L'Éthiopie, dans sa détermination de ne pas récompenser l'agresseur et de protéger sa souveraineté, a alors exercé son droit de légitime défense et a pu renverser avec succès l'agression de l'Érythrée.

Enfin, nous aimerions appeler l'attention de cette auguste instance sur le fait qu'en portant de fausses accusations contre l'Éthiopie à ce sommet social, la délégation érythréenne a tenté de saper l'accord conclu à Alger le 10 juin 2000. Cet accord, conclu sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui est dirigée par le Président algérien – Président actuel de l'OUA – et avec la participation des États Unis et de l'Union européenne, stipule clairement que les deux parties doivent s'abstenir de toute forme d'hostilité qui risque d'entraver le processus visant à instaurer une paix durable dans la région.

Compte tenu du mépris manifesté par la délégation érythréenne, il est clair que l'Érythrée n'a aucun intérêt à parvenir à une paix durable qui est pourtant une condition indispensable au développement social.

M. Kazhoyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole à cette heure tardive. Néanmoins, la déclaration faite précédemment par un des représentants m'oblige à soulever une question qui n'a pas directement trait au développement social.

En écoutant la fin de la déclaration du Ministre de l'Azerbaïdjan cet après-midi, je me suis souvenu d'un proverbe selon lequel « on a beau parler de sucre, cela ne rend pas notre bouche plus sucrée ». Je veux dire par là qu'indépendamment du fait qu'en l'espace de 24

heures la délégation azerbaïdjanaise a par trois reprises parlé d'agression, de l'occupation de 20 % de son territoire et d'un million de réfugiés, la volonté légitime du peuple du Haut-Karabakh d'exercer son droit à l'autodétermination ne pourra jamais être considérée comme une agression ou une occupation.

J'ai été surpris d'entendre, d'une part, des références à une personne aussi brillante que Franklin Delano Roosevelt et, d'autre part, des mensonges, des informations erronées et une terminologie inacceptable pour parler d'un autre État Membre.

Tandis que l'Arménie fait tout son possible pour aider les réfugiés et les personnes déplacées à s'intégrer dans la société sans utiliser en aucune manière leurs problèmes à des fins politiques, l'Azerbaïdjan a fait des personnes déplacées des otages pour obtenir des avantages politiques.

Y a-t-il des problèmes que l'Azerbaïdjan voudrait résoudre ici? Il existe au moins deux autres instances officielles, l'une bilatérale, l'autre multilatérale, pour examiner ces questions dans le cadre du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Arménie est disposée à discuter de ces questions et c'est ce que nous faisons actuellement. Nous pouvons reconnaître la coopération qui existe entre les organisations non gouvernementales, humanitaires et locales arméniennes et azerbaïdjanaises.

Ainsi, à quoi bon parler de «20 % du territoire occupé et d'un million de réfugiés » chaque fois que l'Azerbaïdjan prend la parole sur une question, qu'il s'agisse de questions de développement social ou des problèmes de la préservation et de l'élevage de l'esturgeon dans la mer Caspienne? Au lieu de se présenter en pauvre victime et de faire porter à l'occupation arménienne le blâme de tout ce qui se passe sur la planète et dans l'espace extra-atmosphérique, ce pays aurait dû au moins s'employer au cours de toutes ces années à reloger certaines de ses personnes déplacées dans plus de 100 000 maisons et appartements où vivaient auparavant des Arméniens qui ont été déportés.

Nous pensons que, pour faire avancer l'ordre du jour du développement social, il est préférable de faire appel à la coopération régionale et à l'entente mutuelle, plutôt que de chercher à faire de la surenchère en prononçant à cette tribune des déclarations qui portent à controverse.

M. Seyoum (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas l'intention de répondre aux mensonges bornés du représentant de l'Éthiopie qui ne peuvent être vérifiés par des organes indépendants. J'aimerais plutôt revenir sur la dimension humaine qui relève du thème de la présente session extraordinaire.

Lorsque le chef de ma délégation a prononcé sa déclaration ce matin, il a parlé dans la perspective du développement social qui est le thème de la présente session et non dans un sens politique. Je ne veux pas faire de déclaration politique, mais plutôt rappeler un rapport indépendant de la BBC, juste pour citer un des actes de cruauté perpétrés ces derniers jours par les occupants éthiopiens. Cette information provient, comme je l'ai déjà dit, de la BBC, telle qu'elle a été rapportée le mercredi 21 juin 2000. Dans ce programme, la journaliste disait, et je cite :

« La ville de Tesseney située à l'ouest de l'Érythrée a changé de mains quatre fois au cours de ces derniers mois. Cette ville se trouve actuellement sous contrôle érythréen, à la suite du retrait de l'Éthiopie lundi dernier.

Toutefois, la deuxième phase de l'occupation éthiopienne a laissé des marques ineffaçables dans cette cité jadis prospère dont 60 000 habitants ont pris la fuite.

L'hôpital a été complètement dévasté, les médicaments, les équipements, les lits même ont été volés. Le jardin d'enfants de l'église a été saccagé.

L'école a été brûlée, ainsi que deux banques, une station d'essence, un entrepôt de céréales et les bâtiments de l'administration locale.

Même les tapis à prières ont été volés de la mosquée.

Les destructions ont été systématiques. Pourtant, les habitants ont dit qu'il n'y avait pas eu de combat dans la ville.

On estime que 90 % de la ville de Tesseney a été pillée et que près de 50 % a été incendié et détruit.

On a pénétré de force dans tous les commerces possibles et toutes les marchandises ont été prises. Tout ce qui restait a été incendié.

Les maisons sont ouvertes au vent; à l'intérieur, ce qui reste est éparpillé çà et là. Les têtes de bétail abattues pourrissent au soleil.

Environ 50 civils érythréens sont restés durant l'occupation ...

Ils ont dit que le jour où les Éthiopiens se sont emparés de Tesseney, ils avaient amené des camions vides et des civils éthiopiens pour qu'ils participent au pillage.

Les tables et les chaises volées sont restées empilées devant plusieurs bâtiments – les Éthiopiens ne pouvaient pas tout emmener dans leurs camions.

Il est difficile pour un grand nombre d'accepter ce qui s'est passé à Tesseney ...

Au sud de Tesseney, les destructions se poursuivent. Le village d'Aligidir qui abritait auparavant 3 000 personnes en a fait les frais.

Des tôles métallique déformées grincent dans la brise du matin, jonchant le sol noirci parmi les poteaux en bois à demi brûlés et les restes calcinés de la vaisselle brisée.

Situé à 10 kilomètres de Tesseney, Aligidir était auparavant un centre agricole prospère et un lieu de culture du coton.

La poignée de personnes qui sont restées dans le village pendant l'occupation éthiopienne raconte des histoires qui sont devenues monnaie courante dans cette partie de l'Érythrée occidentale.

Ils ont dit que dimanche dernier, des troupes éthiopiennes ont commencé à piller les maisons et qu'elles les ont ensuite incendiées ...

Il ne reste plus grand chose de ce village ...

Au contraire, l'usine de coton qui avait coûté 40 millions de dollars, le centre pour l'emploi et les bâtiments publics ont été détruits.

Il est difficile d'évaluer les coûts à long terme de ce qui s'est produit ici. »

Il s'agit d'une seule histoire que je voulais partager avec cette instance. Il y a plusieurs villes qui ont connu le même sort, mais je ne vais pas me répéter car je ne voudrais que l'Assemblée perde son temps.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La délégation éthiopienne a demandé la parole. Je voudrais seulement rappeler aux délégations que lors de leur deuxième intervention, ils disposent de cinq minutes au maximum.

M. Tesfaye (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Lorsque nous avons pris la parole la première fois pour exercer notre droit de réponse, nous avons déclaré clairement que nous avons été forcés de le faire par suite de la provocation de l'Érythrée. Conformément à sa façon habituelle de se comporter, la délégation érythréenne a une fois de plus miné la présente session extraordinaire en y abordant des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour et qui sont hors contexte.

Ma délégation, néanmoins, tient à dire la vérité et à mettre au jour cette campagne de propagande malveillante. Premièrement, l'Éthiopie, contrairement à l'Érythrée, n'a pas d'ambitions territoriales à l'égard de ses voisins, et elle ne permet pas non plus que son territoire soit occupé par une agression érythréenne non provoquée.

Deuxièmement, contrairement au régime érythréen, l'Éthiopie respecte la primauté du droit et les principes qui régissent les relations entre les États, et elle est attachée au règlement pacifique des différends.

Troisièmement, l'hostilité du Gouvernement érythréen à l'égard des ressortissants éthiopiens qui vivent en Érythrée est tellement exécrationnelle qu'actuellement, des milliers d'Éthiopiens sont soumis à des mauvais traitements, sont emprisonnés et victimes d'exécutions sommaires – sans mentionner que le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations huma-

nitaires ne savent toujours pas où se trouvent les prisonniers de guerre.

Quatrièmement, l'engagement de l'Érythrée vis-à-vis des accords internationaux et régionaux jure avec ses actes, comme nous l'avons vu aujourd'hui lorsque la délégation érythréenne a fait preuve de mauvaise foi en remettant en cause l'accord de cessation des hostilités parrainé par l'Organisation de l'unité africaine, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

En ce qui concerne les événements qui seraient survenus à Tesseney, à notre connaissance, tout ce qui a été décrit a été inventé par un groupe de journalistes qui sont affiliés à une partie au différend, et leurs allégations ne sont ni documentées ni prouvées par une instance neutre.

Je voudrais terminer en citant un proverbe : qui sème le vent récolte la tempête. Ma délégation estime que la communauté internationale doit faire pression sur le régime érythréen afin qu'il ne sème pas la graine de la déstabilisation.

M. Seyoum (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'excuser de prendre la parole une deuxième fois. Je veux simplement dire qu'il n'appartient pas à ma délégation de défendre la crédibilité de la BBC, et que le document dont j'ai donné lecture a été diffusé par la BBC le 21 juin 2000. Ce n'était pas un document émanant de mon gouvernement ni d'un journaliste érythréen, mais bien un document de la BBC. Je maintiens la déclaration faite ce matin par le chef de ma délégation.

La séance est levée à 18 h 15.